

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES (DIC)



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le fonds d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Compartiment et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres fonds.

PRODUIT

DIVERSIFIED FLEXIBLE STRATEGY Part R USD

ISIN: FR0012132116

Compartiment du FCP GEMS OLYMPIA UCITS FUND

Initiateur du PRIIP : Olympia Capital Management SA (« OCM »). OCM est une société de gestion d'OPC agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Adresse : 41 Avenue George V, 75008 Paris, France

Pour plus d'informations, merci de contacter la société de gestion : Tel +33(0)1 49 53 90 38, www.olympiagroup.com

Autorité compétente de l'initiateur du PRIIP : Autorité des Marchés Financiers

Ce document a été mis à jour pour la dernière fois le : 31/05/2024 (données)

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un Compartiment qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE COMPARTIMENT ?

Type

Diversified Flexible Strategy est un Compartiment de GEMS OLYMPIA UCITS FUND, FCP de droit français constitué en France, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 4 novembre 2014 et géré par la société de gestion OLYMPIA CAPITAL MANAGEMENT S.A. (GP-11000006). L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués. Dès lors, vous ne pourrez pas échanger les actions que vous détenez dans ce compartiment contre les actions d'un autre compartiment du FCP GEMS OLYMPIA UCITS FUND.

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques du FCP peuvent être obtenus gratuitement sur le site internet de l'initiateur : www.olympiagroup.com. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur le site Internet www.olympiagroup.com ainsi que dans les locaux du dépositaire et de la société de gestion.

Il est possible d'obtenir des informations complémentaires concernant le FCP auprès du Département Marketing de Olympia Capital Management SA à l'adresse suivante : Olympia Capital Management SA Département Marketing - 41, avenue George V 75008 Paris – France, ou à l'adresse e-mail suivante : marketing@olympiagroup.com

Durée

Le Compartiment a été créé le 29 décembre 2014 pour une durée de 99 ans, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation.

La société de gestion procède, sauf opération de fusion avec un autre fonds commun de placement, à la dissolution anticipée du compartiment si les actifs du compartiment demeurent inférieurs, pendant trente jours à 300.000 Euro, en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du dépositaire, lorsque aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du FCP, si celle-ci n'a pas été prorogée.

La prorogation du FCP peut être décidée par la société de gestion en accord avec le dépositaire.

Objectifs

L'objectif de gestion du Compartiment est la recherche d'une appréciation du capital sur le long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié et flexible d'actions, de titres de créance (émis aussi bien par des entités publiques que privées ou supranationales sans aucune limite géographique), d'ETF, d'OPC et d'instruments financiers dérivés (y compris des swap). Pour atteindre son objectif de gestion, le Compartiment s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire appliquée à un univers d'investissement international et multimarchés couvrant principalement les marchés actions, obligataires et monétaires ainsi que les indices de contrats à terme de matières premières et les indices de volatilité. La méthodologie d'investissement est appliquée sans restriction en termes d'allocation géographique, de secteur, de type d'instrument financier ou de capitalisation boursière.

Investisseurs de détail visés

Le Compartiment est destiné à tous les souscripteurs. Ce Compartiment s'adresse à un investisseur qui souhaite diversifier son patrimoine via une exposition diversifiée et flexible à un univers d'investissement international et multi-marchés couvrant principalement les marchés actions, obligataires et monétaires ainsi que les indices de contrats à terme de matières premières et les indices de volatilité. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de vos besoins d'argent actuels et futurs, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment ou d'instruments financiers exposés à des stratégies comparables. Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec ses conseillers financiers et juridiques habituels.

Affectation des sommes distribuables : Les revenus du FCP sont intégralement capitalisés.

Conditions de rachats : L'investisseur peut demander un remboursement de ses parts chaque jour. Les ordres de souscription et de rachat de parts du Compartiment sont reçus et centralisés auprès du dépositaire chaque jour ouvré jusqu'à 12 heures (heure de Paris) :

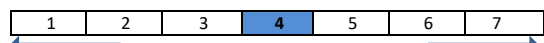
CACEIS BANK

1-3, place Valhubert

75206 PARIS cedex 13

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur synthétique de risque



Risque le plus faible

L'indicateur de risques part de l'hypothèse que vous gardiez le Compartiment pour toute la durée minimum de placement recommandée de 3 ans.

Risque le plus élevé



Le risque inhérent au compartiment peut être très différent si le Compartiment n'est pas détenu pendant toute la période de détention recommandée.

Vous ne pouvez pas percevoir de retour sur investissement de manière anticipée. Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre votre Compartiment facilement ou vous pourriez avoir à vendre à un prix qui pourrait impacter significativement votre retour sur investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Compartiment par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Compartiment enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES (DIC)



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. La catégorie de risque associé au Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Nous avons classé ce Compartiment dans la classe de risque [4] sur 7, qui est **une classe de risque moyenne**, compte tenu de son exposition diversifiée et flexible aux marchés actions, obligataires et monétaires ainsi qu'aux indices de contrats à terme de matières premières et aux indices de volatilité. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Compartiment se situent à un niveau **moyen** et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est **possible** que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Parmi les 5 risques majeurs identifiés par les textes européens, le Compartiment peut être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'ISR, tels que le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

L'ISR ne tient pas compte du traitement fiscal du Compartiment selon la situation patrimoniale et fiscale de l'investisseur de détail visé. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous recevrez en retour. Le Compartiment ne comporte pas de garantie de rendement ou de capital contre les aléas du marché. Vous pourriez perdre tout ou partie du capital investi.

Scenarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Compartiment lui-même. Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Compartiment dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 3 ans.

Période de détention recommandée	3 ans		DFS R USD
Exemple d'investissement	10 000 USD		
Scénario		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous êtes susceptible de perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 988,49 USD	4 182,55 USD
	<i>Rendement annuel moyen (%)</i>	-50,12%	-25,22%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 953,79 USD	8 959,99 USD
	<i>Rendement annuel moyen (%)</i>	-30,46%	-3,59%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 113,79 USD	10 844,19 USD
	<i>Rendement annuel moyen (%)</i>	1,14%	2,74%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 852,45 USD	13 720,98 USD
	<i>Rendement annuel moyen (%)</i>	28,52%	11,12%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 3 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10,000 USD. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres Compartiments.

Toutefois, l'affichage du scénario de performance à 1 an n'a que peu de signification pour un Compartiment dans lequel vous seriez investi pendant 3 ans. Ce que vous détenez dépendra du prix de cession des actifs détenus dans le portefeuille du Compartiment et de la durée de détention de votre investissement.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

QUE SE PASSE-T-IL SI OCM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les fonds de l'investisseur dans le Compartiment et les revenus du Compartiment sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du Compartiment qui sont indépendants de ceux de la Société de Gestion. Par conséquent, un défaut de la Société de Gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du Compartiment, dont la conservation est assurée par le dépositaire du Compartiment.

L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués.

L'investissement dans le Compartiment ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du Compartiment ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Compartiment ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, ce professionnel vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

La réduction du rendement (RIY - « Réduction in Yield ») montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement du Compartiment présenté ci-dessus. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au Compartiment lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils sont basés sur les données issues du calcul de performances du scénario intermédiaire. Les chiffres sont présentés pour un investissement de 10 000 USD. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Pour un investissement de 10 000 USD	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	254,74 USD	840,22 USD
Incidence des coûts annuels (*)	2,46%	2,34%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,33% avant déduction des coûts et de 2,74% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Compartiment afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le Compartiment peut vous facturer 3% TTC maximum, soit 300 USD pour un montant investi de 10,000 USD. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC)



Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ainsi qu'un descriptif des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie			Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la fin de la période d'investissement recommandée (3 ans)
			Pour un investissement de 10,000 USD	
Coûts d'entrée (commission d'acquisition de parts)	3% TTC max du montant investi	La commission TTC comprend la commission de recherche de capitaux reversée au réseau distributeur et la commission de recherche d'investissements revenant à la Société de Gestion. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. La personne qui vous vend le Compartiment vous informera des coûts réels.	300 USD maximum	
Coûts de sortie (retrait / cession)	Aucun	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Compartiment.	Néant	
Coûts récurrents prélevés chaque année				
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Part R USD : 2,45% TTC de la valeur de votre investissement par an (Année civile 2023)	Il s'agit des coûts prélevés par la Société de Gestion du Compartiment chaque année pour la gestion des investissements et les coûts supportés par le Compartiment.	253,80 USD	837,21 USD
Coûts de transaction des actifs composant le portefeuille	Part R USD : 0,01% (Année civile 2023)	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Compartiment. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,94 USD	3,01 USD
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques				
Commissions liées aux résultats	La commission de surperformance est égale à 10% de la performance annuelle nette de frais du Compartiment au-delà de 4%. Surperformance facturée au titre du dernier exercice clos (année civile 2023): Néant	Il s'agit des commissions liées aux résultats conformément aux statuts du Compartiment. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.	Néant	
Commission d'intéressement (« carried interest »)	Aucun	Aucune commission d'intéressement n'existe pour ce produit.	Néant	

Ces coûts peuvent différer des coûts réels que l'investisseur de détail peut devoir supporter, par exemple le pourcentage de coûts de transaction des actifs composant le portefeuille pourrait être plus élevé si le nombre de transactions exécutées est plus important.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?

La durée minimum de l'investissement recommandée est de 3 ans

Ce Compartiment, d'une durée de vie de 99 ans, a été créé le 29 décembre 2014. En raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Ce Compartiment ayant une liquidité quotidienne, il est tout à fait possible de sortir, sans pénalités, avant la fin de la période d'investissement recommandée ou conserver l'investissement plus longtemps.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Dans des circonstances exceptionnelles, votre droit à demander le rachat de votre investissement peut être suspendu.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation concernant ce Compartiment, vous pouvez l'adresser à la Société de Gestion :

Par e-mail à l'adresse suivante, en précisant dans l'objet de votre message qu'il s'agit d'une réclamation : investorrelations@olympiagroup.com

Par courrier à l'adresse suivante : Olympia Capital Management S.A. - 41, Avenue George V - 75008 Paris - France

Par téléphone : +33 (0) 1 49 53 90 38

Si vous avez souscrit à l'un de nos OPC sur le conseil d'un commercialisateur, nous vous recommandons de déposer votre réclamation directement auprès de cet établissement. Les coordonnées du service réclamation sont généralement disponibles sur le site Internet des réseaux bancaires ou d'assurance concernés.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce Compartiment est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Le prospectus du fonds, la dernière version du document d'informations clés ainsi que le dernier rapport annuel et les informations relatives aux performances passées lorsque la donnée est disponible, peuvent être obtenus gratuitement auprès du Département Marketing de Olympia Capital Management SA à l'adresse suivante : Olympia Capital Management SA Département Marketing - 41, avenue George V 75008 Paris – France, ou à l'adresse e-mail suivante : marketing@olympiagroup.com ainsi que sur le site internet de l'initiateur : www.olympiagroup.com. Les données de performances passées sont présentées depuis la création de ce Compartiment (29 décembre 2014).

Ce Document d'Informations Clés est révisé et publié au moins une fois par an.

Date de la dernière mise à jour : **31/05/2024** (données)

Date de publication : **02/07/2024**

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES (DIC)



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le fonds d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Compartiment et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres fonds.

PRODUIT

DIVERSIFIED FLEXIBLE STRATEGY Part I USD

ISIN: FR0012132124

Compartiment du FCP GEMS OLYMPIA UCITS FUND

Initiateur du PRIIP : Olympia Capital Management SA (« OCM »). OCM est une société de gestion d'OPC agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Adresse : 41 Avenue George V, 75008 Paris, France

Pour plus d'informations, merci de contacter la société de gestion : Tel +33(0)1 49 53 90 38, www.olympiagroup.com

Autorité compétente de l'initiateur du PRIIP : Autorité des Marchés Financiers

Ce document a été mis à jour pour la dernière fois le : 31/05/2024 (données)

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un Compartiment qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE COMPARTIMENT ?

Type

Diversified Flexible Strategy est un Compartiment de GEMS OLYMPIA UCITS FUND, FCP de droit français constitué en France, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 4 novembre 2014 et géré par la société de gestion OLYMPIA CAPITAL MANAGEMENT S.A. (GP-11000006). L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués. Dès lors, vous ne pourrez pas échanger les actions que vous détenez dans ce compartiment contre les actions d'un autre compartiment du FCP GEMS OLYMPIA UCITS FUND.

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques du FCP peuvent être obtenus gratuitement sur le site internet de l'initiateur : www.olympiagroup.com. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur le site Internet www.olympiagroup.com ainsi que dans les locaux du dépositaire et de la société de gestion.

Il est possible d'obtenir des informations complémentaires concernant le FCP auprès du Département Marketing de Olympia Capital Management SA à l'adresse suivante : Olympia Capital Management SA Département Marketing - 41, avenue George V 75008 Paris – France, ou à l'adresse e-mail suivante : marketing@olympiagroup.com

Durée

Le Compartiment a été créé le 29 décembre 2014 pour une durée de 99 ans, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation.

La société de gestion procède, sauf opération de fusion avec un autre fonds commun de placement, à la dissolution anticipée du compartiment si les actifs du compartiment demeurent inférieurs, pendant trente jours à 300.000 Euro, en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du dépositaire, lorsque aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du FCP, si celle-ci n'a pas été prorogée.

La prorogation du FCP peut être décidée par la société de gestion en accord avec le dépositaire.

Objectifs

L'objectif de gestion du Compartiment est la recherche d'une appréciation du capital sur le long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié et flexible d'actions, de titres de créance (émis aussi bien par des entités publiques que privées ou supranationales sans aucune limite géographique), d'ETF, d'OPC et d'instruments financiers dérivés (y compris des swap). Pour atteindre son objectif de gestion, le Compartiment s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire appliquée à un univers d'investissement international et multimarchés couvrant principalement les marchés actions, obligataires et monétaires ainsi que les indices de contrats à terme de matières premières et les indices de volatilité. La méthodologie d'investissement est appliquée sans restriction en termes d'allocation géographique, de secteur, de type d'instrument financier ou de capitalisation boursière.

Investisseurs de détail visés

Le Compartiment est destiné à tous les souscripteurs. Ce Compartiment s'adresse à un investisseur qui souhaite diversifier son patrimoine via une exposition diversifiée et flexible à un univers d'investissement international et multi-marchés couvrant principalement les marchés actions, obligataires et monétaires ainsi que les indices de contrats à terme de matières premières et les indices de volatilité. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de vos besoins d'argent actuels et futurs, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment ou d'instruments financiers exposés à des stratégies comparables. Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec ses conseillers financiers et juridiques habituels.

Affectation des sommes distribuables : Les revenus du FCP sont intégralement capitalisés.

Conditions de rachats : L'investisseur peut demander un remboursement de ses parts chaque jour. Les ordres de souscription et de rachat de parts du Compartiment sont reçus et centralisés auprès du dépositaire chaque jour ouvré jusqu'à 12 heures (heure de Paris) :

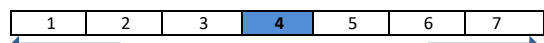
CACEIS BANK

1-3, place Valhubert

75206 PARIS cedex 13

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur synthétique de risque



Risque le plus faible

L'indicateur de risques part de l'hypothèse que vous gardiez le Compartiment pour toute la durée minimum de placement recommandée de 3 ans.

Risque le plus élevé



Le risque inhérent au compartiment peut être très différent si le Compartiment n'est pas détenu pendant toute la période de détention recommandée.

Vous ne pouvez pas percevoir de retour sur investissement de manière anticipée. Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre votre Compartiment facilement ou vous pourriez avoir à vendre à un prix qui pourrait impacter significativement votre retour sur investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Compartiment par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Compartiment enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES (DIC)



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. La catégorie de risque associé au Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Nous avons classé ce Compartiment dans la classe de risque [4] sur 7, qui est **une classe de risque moyenne**, compte tenu de son exposition diversifiée et flexible aux marchés actions, obligataires et monétaires ainsi qu'aux indices de contrats à terme de matières premières et aux indices de volatilité. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Compartiment se situent à un niveau **moyen** et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est **possible** que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Parmi les 5 risques majeurs identifiés par les textes européens, le Compartiment peut être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'ISR, tels que le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

L'ISR ne tient pas compte du traitement fiscal du Compartiment selon la situation patrimoniale et fiscale de l'investisseur de détail visé. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. Le Compartiment ne comporte pas de garantie de rendement ou de capital contre les aléas du marché. Vous pourriez perdre tout ou partie du capital investi.

Scenarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Compartiment lui-même. Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Compartiment dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 3 ans.

Période de détention recommandée	3 ans		DFS I USD
Exemple d'investissement	10 000 USD		
Scénario		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous êtes susceptible de perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 992,45 USD	4 182,37 USD
	Rendement annuel moyen (%)	-50,08%	-25,22%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 988,23 USD	9 090,64 USD
	Rendement annuel moyen (%)	-30,12%	-3,13%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 164,58 USD	11 018,02 USD
	Rendement annuel moyen (%)	1,65%	3,28%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 916,88 USD	13 907,87 USD
	Rendement annuel moyen (%)	29,17%	11,62%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 3 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10,000 USD. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres Compartiments.

Toutefois, l'affichage du scénario de performance à 1 an n'a que peu de signification pour un Compartiment dans lequel vous seriez investi pendant 3 ans. Ce que vous détenez dépendra du prix de cession des actifs détenus dans le portefeuille du Compartiment et de la durée de détention de votre investissement.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

QUE SE PASSE-T-IL SI OCM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les fonds de l'investisseur dans le Compartiment et les revenus du Compartiment sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du Compartiment qui sont indépendants de ceux de la Société de Gestion. Par conséquent, un défaut de la Société de Gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du Compartiment, dont la conservation est assurée par le dépositaire du Compartiment.

L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués.

L'investissement dans le Compartiment ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du Compartiment ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Compartiment ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, ce professionnel vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

La réduction du rendement (RIY - « Réduction in Yield ») montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement du Compartiment présenté ci-dessus. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au Compartiment lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils sont basés sur les données issues du calcul de performances du scénario intermédiaire. Les chiffres sont présentés pour un investissement de 10 000 USD. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Pour un investissement de 10 000 USD	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	202,88 USD	672,98 USD
Incidence des coûts annuels (*)	1,96%	1,88%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,35% avant déduction des coûts et de 3,28% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Compartiment afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le Compartiment peut vous facturer 3% TTC maximum, soit 300 USD pour un montant investi de 10,000 USD. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC)



Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ainsi qu'un descriptif des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie			Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la fin de la période d'investissement recommandée (3 ans)
			Pour un investissement de 10,000 USD	
Coûts d'entrée (commission d'acquisition de parts)	3% TTC max du montant investi	La commission TTC comprend la commission de recherche de capitaux reversée au réseau distributeur et la commission de recherche d'investissements revenant à la Société de Gestion. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. La personne qui vous vend le Compartiment vous informera des coûts réels.	300 USD maximum	
Coûts de sortie (retrait / cession)	Aucun	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Compartiment.	Néant	
Coûts récurrents prélevés chaque année				
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Part I USD : 1,95% TTC de la valeur de votre investissement par an (Année civile 2023)	Il s'agit des coûts prélevés par la Société de Gestion du Compartiment chaque année pour la gestion des investissements et les coûts supportés par le Compartiment.	201,93 USD	669,92 USD
Coûts de transaction des actifs composant le portefeuille	Part I USD : 0,01% (Année civile 2023)	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Compartiment. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,94 USD	3,06 USD
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques				
Commissions liées aux résultats	La commission de surperformance est égale à 10% de la performance annuelle nette de frais du Compartiment au-delà de 4%. Surperformance facturée au titre du dernier exercice clos (année civile 2023): Néant	Il s'agit des commissions liées aux résultats conformément aux statuts du Compartiment. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.	Néant	
Commission d'intéressement (« carried interest »)	Aucun	Aucune commission d'intéressement n'existe pour ce produit.	Néant	

Ces coûts peuvent différer des coûts réels que l'investisseur de détail peut devoir supporter, par exemple le pourcentage de coûts de transaction des actifs composant le portefeuille pourrait être plus élevé si le nombre de transactions exécutées est plus important.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?

La durée minimum de l'investissement recommandée est de 3 ans

Ce Compartiment, d'une durée de vie de 99 ans, a été créé le 29 décembre 2014. En raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Ce Compartiment ayant une liquidité quotidienne, il est tout à fait possible de sortir, sans pénalités, avant la fin de la période d'investissement recommandée ou conserver l'investissement plus longtemps.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Dans des circonstances exceptionnelles, votre droit à demander le rachat de votre investissement peut être suspendu.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation concernant ce Compartiment, vous pouvez l'adresser à la Société de Gestion :

Par e-mail à l'adresse suivante, en précisant dans l'objet de votre message qu'il s'agit d'une réclamation : investorrelations@olympiagroup.com

Par courrier à l'adresse suivante : Olympia Capital Management S.A. - 41, Avenue George V - 75008 Paris - France

Par téléphone : +33 (0) 1 49 53 90 38

Si vous avez souscrit à l'un de nos OPC sur le conseil d'un commercialisateur, nous vous recommandons de déposer votre réclamation directement auprès de cet établissement. Les coordonnées du service réclamation sont généralement disponibles sur le site Internet des réseaux bancaires ou d'assurance concernés.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce Compartiment est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Le prospectus du fonds, la dernière version du document d'informations clés ainsi que le dernier rapport annuel et les informations relatives aux performances passées lorsque la donnée est disponible, peuvent être obtenus gratuitement auprès du Département Marketing de Olympia Capital Management SA à l'adresse suivante : Olympia Capital Management SA Département Marketing - 41, avenue George V 75008 Paris – France, ou à l'adresse e-mail suivante : marketing@olympiagroup.com ainsi que sur le site internet de l'initiateur : www.olympiagroup.com. Les données de performances passées sont présentées depuis la création de ce Compartiment (29 décembre 2014).

Ce Document d'Informations Clés est révisé et publié au moins une fois par an.

Date de la dernière mise à jour: **31/05/2024** (données)

Date de publication : **02/07/2024**

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES (DIC)



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le fonds d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Compartiment et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres fonds.

PRODUIT

FIXED INCOME FLEXIBLE STRATEGY Part R USD

ISIN: FR0012132173

Compartiment du FCP GEMS OLYMPIA UCITS FUND

Initiateur du PRIIP : Olympia Capital Management SA (« OCM »). OCM est une société de gestion d'OPC agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Adresse : 41 Avenue George V, 75008 Paris, France

Pour plus d'informations, merci de contacter la société de gestion : Tel +33(0)1 49 53 90 38, www.olympiagroup.com

Autorité compétente de l'initiateur du PRIIP : Autorité des Marchés Financiers

Ce document a été mis à jour pour la dernière fois le : 31/05/2024 (données)

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un Compartiment qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE COMPARTIMENT ?

Type

Fixed Income Flexible Strategy est un Compartiment de GEMS OLYMPIA UCITS FUND, FCP de droit français constitué en France, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 4 novembre 2014 et géré par la société de gestion OLYMPIA CAPITAL MANAGEMENT S.A. (GP-11000006). L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués. Dès lors, vous ne pourrez pas échanger les actions que vous détenez dans ce compartiment contre les actions d'un autre compartiment du FCP GEMS OLYMPIA UCITS FUND.

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques du FCP peuvent être obtenus gratuitement sur le site internet de l'initiateur : www.olympiagroup.com. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur le site Internet www.olympiagroup.com ainsi que dans les locaux du dépositaire et de la société de gestion.

Il est possible d'obtenir des informations complémentaires concernant le FCP auprès du Département Marketing de Olympia Capital Management SA à l'adresse suivante : Olympia Capital Management SA Département Marketing - 41, avenue George V 75008 Paris – France, ou à l'adresse e-mail suivante : marketing@olympiagroup.com

Durée

Le Compartiment a été créé le 29 décembre 2014 pour une durée de 99 ans, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation.

La société de gestion procède, sauf opération de fusion avec un autre fonds commun de placement, à la dissolution anticipée du compartiment si les actifs du compartiment demeurent inférieurs, pendant trente jours à 300.000 Euro, en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du dépositaire, lorsque aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du FCP, si celle-ci n'a pas été prorogée.

La prorogation du FCP peut être décidée par la société de gestion en accord avec le dépositaire.

Objectifs

L'objectif de gestion du Compartiment est la recherche d'une appréciation du capital sur le long terme en exposant jusqu'à 100% de son actif net sur l'ensemble des marchés internationaux d'obligations et d'autres titres de créance (émis aussi bien par des entités publiques que privées ou supranationales sans aucune limite géographique), via des investissements directs, des ETF, des OPC et des instruments financiers dérivés (y compris des swap). Pour atteindre son objectif de gestion, le Compartiment s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire appliquée aux marchés internationaux d'obligations et d'autres titres de créance.

Compte tenu de l'objectif de gestion du Compartiment et du fait que la méthodologie d'investissement repose à la fois sur des éléments discrétionnaires et sur des règles préétablies, aucun indicateur de référence n'est pertinent et par conséquent, le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. Toutefois, à titre d'information, la performance du Compartiment pourra être comparée a posteriori à la performance de l'indice United State SOFR (Secured Overnight Financing Rate) Compounded Index augmenté de 2%.

Investisseurs de détail visés

Le Compartiment est destiné à tous les souscripteurs. Ce Compartiment s'adresse à un investisseur qui souhaite diversifier son patrimoine via une exposition diversifiée et flexible à un univers d'investissement international et multi-marchés couvrant principalement les marchés actions, obligataires et monétaires ainsi que les indices de contrats à terme de matières premières et les indices de volatilité. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de vos besoins d'argent actuels et futurs, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment ou d'instruments financiers exposés à des stratégies comparables. Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec ses conseillers financiers et juridiques habituels.

Affectation des sommes distribuables : Les revenus du FCP sont intégralement capitalisés.

Conditions de rachats : L'investisseur peut demander un remboursement de ses parts chaque jour. Les ordres de souscription et de rachat de parts du Compartiment sont reçus et centralisés auprès du dépositaire chaque jour ouvré jusqu'à 12 heures (heure de Paris) :

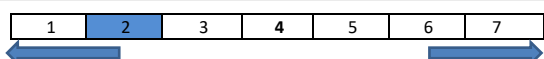
CACEIS BANK

1-3, place Valhubert

75206 PARIS cedex 13

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur synthétique de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risques part de l'hypothèse que vous gardiez le Compartiment pour toute la durée minimum de placement recommandée de 3 ans.



Le risque inhérent au compartiment peut être très différent si le Compartiment n'est pas détenu pendant toute la période de détention recommandée.

Vous ne pouvez pas percevoir de retour sur investissement de manière anticipée. Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre votre Compartiment facilement ou vous pourriez avoir à vendre à un prix qui pourrait impacter significativement votre retour sur investissement.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES (DIC)



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Compartiment par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Compartiment enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. La catégorie de risque associé au Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Nous avons classé ce Compartiment dans la classe de risque [2] sur 7, qui est **la classe de risque la plus basse**, compte tenu de son exposition diversifiée et flexible aux marchés actions, obligataires et monétaires ainsi qu'aux indices de contrats à terme de matières premières et aux indices de volatilité. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Compartiment se situent à un niveau **très faible** et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est **très peu probable** que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Parmi les 5 risques majeurs identifiés par les textes européens, le Compartiment peut être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'ISR, tels que le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

L'ISR ne tient pas compte du traitement fiscal du Compartiment selon la situation patrimoniale et fiscale de l'investisseur de détail visé. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. Le Compartiment ne comporte pas de garantie de rendement ou de capital contre les aléas du marché. Vous pourriez perdre tout ou partie du capital investi.

Scenarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Compartiment lui-même. Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Compartiment dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 3 ans.

Période de détention recommandée	3 ans		FIS R USD
Exemple d'investissement	10 000 USD		
Scénario		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous êtes susceptible de perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 304,63 USD	6 093,32 USD
	Rendement annuel moyen (%)	-46,95%	-15,22%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 961,20 USD	9 130,09 USD
	Rendement annuel moyen (%)	-10,39%	-2,99%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 870,10 USD	10 366,64 USD
	Rendement annuel moyen (%)	-1,30%	1,21%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 587,75 USD	10 987,46 USD
	Rendement annuel moyen (%)	5,88%	3,19%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 3 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10,000 USD. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres Compartiments.

Toutefois, l'affichage du scénario de performance à 1 an n'a que peu de signification pour un Compartiment dans lequel vous seriez investi pendant 3 ans. Ce que vous détiendrez dépendra du prix de cession des actifs détenus dans le portefeuille du Compartiment et de la durée de détention de votre investissement.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

QUE SE PASSE-T-IL SI OCM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les fonds de l'investisseur dans le Compartiment et les revenus du Compartiment sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du Compartiment qui sont indépendants de ceux de la Société de Gestion. Par conséquent, un défaut de la Société de Gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du Compartiment, dont la conservation est assurée par le dépositaire du Compartiment.

L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués.

L'investissement dans le Compartiment ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du Compartiment ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Compartiment ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, ce professionnel vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

La réduction du rendement (RIY - « Réduction in Yield ») montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement du Compartiment présenté ci-dessus. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au Compartiment lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils sont basés sur les données issues du calcul de performances du scénario intermédiaire. Les chiffres sont présentés pour un investissement de 10 000 USD. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Pour un investissement de 10 000 USD	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	230,35 USD	742,90 USD
Incidence des coûts annuels (*)	2,28%	2,18%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,57% avant déduction des coûts et de 1,21% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Compartiment afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le Compartiment peut vous facturer 3% TTC maximum, soit 300 USD pour un montant investi de 10,000 USD. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC)



Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ainsi qu'un descriptif des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie			Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la fin de la période d'investissement recommandée (3 ans)
			Pour un investissement de 10,000 USD	
Coûts d'entrée (commission d'acquisition de parts)	3% TTC max du montant investi	La commission TTC comprend la commission de recherche de capitaux reversée au réseau distributeur et la commission de recherche d'investissements revenant à la Société de Gestion. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. La personne qui vous vend le Compartiment vous informera des coûts réels.	300 USD maximum	
Coûts de sortie (retrait / cession)	Aucun	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Compartiment.	Néant	
Coûts récurrents prélevés chaque année				
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Part R USD : 2,21% TTC de la valeur de votre investissement par an (Année civile 2023)	Il s'agit des coûts prélevés par la Société de Gestion du Compartiment chaque année pour la gestion des investissements et les coûts supportés par le Compartiment.	223,65 USD	721,77 USD
Coûts de transaction des actifs composant le portefeuille	Part R USD : 0,07% Année civile 2023)	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Compartiment. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6,71 USD	21,13 USD
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques				
Commissions liées aux résultats	La commission de surperformance est égale à 10% de la performance annuelle nette de frais du Compartiment au-delà de l'indice United State SOFR (Secured Overnight Financing Rate) Compounded Index augmenté de 2%. Surperformance facturée au titre du dernier exercice clos (année civile 2023): Néant	Il s'agit des commissions liées aux résultats conformément aux statuts du Compartiment. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.	Néant	
Commission d'intéressement (« carried interest »)	Aucun	Aucune commission d'intéressement n'existe pour ce produit.	Néant	

Ces coûts peuvent différer des coûts réels que l'investisseur de détail peut devoir supporter, par exemple le pourcentage de coûts de transaction des actifs composant le portefeuille pourrait être plus élevé si le nombre de transactions exécutées est plus important.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?

La durée minimum de l'investissement recommandée est de 3 ans

Ce Compartiment, d'une durée de vie de 99 ans, a été créé le 29 décembre 2014. En raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Ce Compartiment ayant une liquidité quotidienne, il est tout à fait possible de sortir, sans pénalités, avant la fin de la période d'investissement recommandée ou conserver l'investissement plus longtemps.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Dans des circonstances exceptionnelles, votre droit à demander le rachat de votre investissement peut être suspendu.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation concernant ce Compartiment, vous pouvez l'adresser à la Société de Gestion :

Par e-mail à l'adresse suivante, en précisant dans l'objet de votre message qu'il s'agit d'une réclamation : investorrelations@olympiagroup.com

Par courrier à l'adresse suivante : Olympia Capital Management S.A. - 41, Avenue George V - 75008 Paris - France

Par téléphone : +33 (0) 1 49 53 90 38

Si vous avez souscrit à l'un de nos OPC sur le conseil d'un commercialisateur, nous vous recommandons de déposer votre réclamation directement auprès de cet établissement. Les coordonnées du service réclamation sont généralement disponibles sur le site Internet des réseaux bancaires ou d'assurance concernés.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce Compartiment est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Le prospectus du fonds, la dernière version du document d'informations clés ainsi que le dernier rapport annuel et les informations relatives aux performances passées lorsque la donnée est disponible, peuvent être obtenus gratuitement auprès du Département Marketing de Olympia Capital Management SA à l'adresse suivante : Olympia Capital Management SA Département Marketing - 41, avenue George V 75008 Paris – France, ou à l'adresse e-mail suivante : marketing@olympiagroup.com ainsi que sur le site internet de l'initiateur : www.olympiagroup.com. Les données de performances passées sont présentées depuis la création de ce Compartiment (29 décembre 2014).

Ce Document d'Informations Clés est révisé et publié au moins une fois par an.

Date de la dernière mise à jour: **31/05/2024** (données)

Date de publication : **02/07/2024**

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES (DIC)



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le fonds d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Compartiment et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres fonds.

PRODUIT

FIXED INCOME FLEXIBLE STRATEGY Part I USD

ISIN: FR0012132181

Compartiment du FCP GEMS OLYMPIA UCITS FUND

Initiateur du PRIIP : Olympia Capital Management SA (« OCM »). OCM est une société de gestion d'OPC agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Adresse : 41 Avenue George V, 75008 Paris, France

Pour plus d'informations, merci de contacter la société de gestion : Tel +33(0)1 49 53 90 38, www.olympiagroup.com

Autorité compétente de l'initiateur du PRIIP : Autorité des Marchés Financiers

Ce document a été mis à jour pour la dernière fois le : 31/05/2024 (données)

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un Compartiment qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE COMPARTIMENT ?

Type

Fixed Income Flexible Strategy est un Compartiment de GEMS OLYMPIA UCITS FUND, FCP de droit français constitué en France, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 4 novembre 2014 et géré par la société de gestion OLYMPIA CAPITAL MANAGEMENT S.A. (GP-11000006). L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués. Dès lors, vous ne pourrez pas échanger les actions que vous détenez dans ce compartiment contre les actions d'un autre compartiment du FCP GEMS OLYMPIA UCITS FUND.

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques du FCP peuvent être obtenus gratuitement sur le site internet de l'initiateur : www.olympiagroup.com. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur le site Internet www.olympiagroup.com ainsi que dans les locaux du dépositaire et de la société de gestion.

Il est possible d'obtenir des informations complémentaires concernant le FCP auprès du Département Marketing de Olympia Capital Management SA à l'adresse suivante : Olympia Capital Management SA Département Marketing - 41, avenue George V 75008 Paris – France, ou à l'adresse e-mail suivante : marketing@olympiagroup.com

Durée

Le Compartiment a été créé le 29 décembre 2014 pour une durée de 99 ans, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation.

La société de gestion procède, sauf opération de fusion avec un autre fonds commun de placement, à la dissolution anticipée du compartiment si les actifs du compartiment demeurent inférieurs, pendant trente jours à 300.000 Euro, en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du dépositaire, lorsque aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du FCP, si celle-ci n'a pas été prorogée.

La prorogation du FCP peut être décidée par la société de gestion en accord avec le dépositaire.

Objectifs

L'objectif de gestion du Compartiment est la recherche d'une appréciation du capital sur le long terme en exposant jusqu'à 100% de son actif net sur l'ensemble des marchés internationaux d'obligations et d'autres titres de créance (émis aussi bien par des entités publiques que privées ou supranationales sans aucune limite géographique), via des investissements directs, des ETF, des OPC et des instruments financiers dérivés (y compris des swap). Pour atteindre son objectif de gestion, le Compartiment s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire appliquée aux marchés internationaux d'obligations et d'autres titres de créance.

Compte tenu de l'objectif de gestion du Compartiment et du fait que la méthodologie d'investissement repose à la fois sur des éléments discrétionnaires et sur des règles préétablies, aucun indicateur de référence n'est pertinent et par conséquent, le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. Toutefois, à titre d'information, la performance du Compartiment pourra être comparée a posteriori à la performance de l'indice United State SOFR (Secured Overnight Financing Rate) Compounded Index augmenté de 2%.

Investisseurs de détail visés

Le Compartiment est destiné à tous les souscripteurs. Ce Compartiment s'adresse à un investisseur qui souhaite diversifier son patrimoine via une exposition diversifiée et flexible à un univers d'investissement international et multi-marchés couvrant principalement les marchés actions, obligataires et monétaires ainsi que les indices de contrats à terme de matières premières et les indices de volatilité. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de vos besoins d'argent actuels et futurs, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment ou d'instruments financiers exposés à des stratégies comparables. Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec ses conseillers financiers et juridiques habituels.

Affectation des sommes distribuables : Les revenus du FCP sont intégralement capitalisés.

Conditions de rachats : L'investisseur peut demander un remboursement de ses parts chaque jour. Les ordres de souscription et de rachat de parts du Compartiment sont reçus et centralisés auprès du dépositaire chaque jour ouvré jusqu'à 12 heures (heure de Paris) :

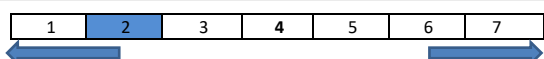
CACEIS BANK

1-3, place Valhubert

75206 PARIS cedex 13

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur synthétique de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risques part de l'hypothèse que vous gardiez le Compartiment pour toute la durée minimum de placement recommandée de 3 ans.



Le risque inhérent au compartiment peut être très différent si le Compartiment n'est pas détenu pendant toute la période de détention recommandée.

Vous ne pouvez pas percevoir de retour sur investissement de manière anticipée. Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre votre Compartiment facilement ou vous pourriez avoir à vendre à un prix qui pourrait impacter significativement votre retour sur investissement.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES (DIC)



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Compartiment par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Compartiment enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. La catégorie de risque associé au Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Nous avons classé ce Compartiment dans la classe de risque [2] sur 7, qui est la **classe de risque la plus basse**, compte tenu de son exposition diversifiée et flexible aux marchés actions, obligataires et monétaires ainsi qu'aux indices de contrats à terme de matières premières et aux indices de volatilité. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Compartiment se situent à un niveau **très faible** et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est **très peu probable** que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Parmi les 5 risques majeurs identifiés par les textes européens, le Compartiment peut être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'ISR, tels que le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

L'ISR ne tient pas compte du traitement fiscal du Compartiment selon la situation patrimoniale et fiscale de l'investisseur de détail visé. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. Le Compartiment ne comporte pas de garantie de rendement ou de capital contre les aléas du marché. Vous pourriez perdre tout ou partie du capital investi.

Scenarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Compartiment lui-même. Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Compartiment dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 3 ans.

Période de détention recommandée	3 ans		FIS I USD
Exemple d'investissement	10 000 USD		
Scénario		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous êtes susceptible de perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 308,52 USD	6 096,55 USD
	Rendement annuel moyen (%)	-46,91%	-15,21%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 015,16 USD	9 291,79 USD
	Rendement annuel moyen (%)	-9,85%	-2,42%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 917,00 USD	10 526,20 USD
	Rendement annuel moyen (%)	-0,83%	1,72%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 637,36 USD	11 150,82 USD
	Rendement annuel moyen (%)	6,37%	3,70%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 3 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10,000 USD. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres Compartiments.

Toutefois, l'affichage du scénario de performance à 1 an n'a que peu de signification pour un Compartiment dans lequel vous seriez investi pendant 3 ans. Ce que vous détiendrez dépendra du prix de cession des actifs détenus dans le portefeuille du Compartiment et de la durée de détention de votre investissement.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

QUE SE PASSE-T-IL SI OCM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les fonds de l'investisseur dans le Compartiment et les revenus du Compartiment sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du Compartiment qui sont indépendants de ceux de la Société de Gestion. Par conséquent, un défaut de la Société de Gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du Compartiment, dont la conservation est assurée par le dépositaire du Compartiment.

L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués.

L'investissement dans le Compartiment ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du Compartiment ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Compartiment ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, ce professionnel vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

La réduction du rendement (RIY - « Réduction in Yield ») montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement du Compartiment présenté ci-dessus. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au Compartiment lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils sont basés sur les données issues du calcul de performances du scénario intermédiaire. Les chiffres sont présentés pour un investissement de 10 000 USD. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Pour un investissement de 10 000 USD	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	169,52 USD	549,07 USD
Incidence des coûts annuels (*)	1,68%	1,63%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,46% avant déduction des coûts et de 1,72% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Compartiment afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le Compartiment peut vous facturer 3% TTC maximum, soit 300 USD pour un montant investi de 10,000 USD. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC)



Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ainsi qu'un descriptif des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie			Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la fin de la période d'investissement recommandée (3 ans)
			Pour un investissement de 10,000 USD	
Coûts d'entrée (commission d'acquisition de parts)	3% TTC max du montant investi	La commission TTC comprend la commission de recherche de capitaux reversée au réseau distributeur et la commission de recherche d'investissements revenant à la Société de Gestion. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. La personne qui vous vend le Compartiment vous informera des coûts réels.	300 USD maximum	
Coûts de sortie (retrait / cession)	Aucun	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Compartiment.	Néant	
Coûts récurrents prélevés chaque année				
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Part I USD : 1,61% TTC de la valeur de votre investissement par an (Année civile 2023)	Il s'agit des coûts prélevés par la Société de Gestion du Compartiment chaque année pour la gestion des investissements et les coûts supportés par le Compartiment.	162,78 USD	527,62 USD
Coûts de transaction des actifs composant le portefeuille	Part I USD : 0,07% (Année civile 2023)	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Compartiment. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6,74 USD	21,45 USD
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques				
Commissions liées aux résultats	La commission de surperformance est égale à 10% de la performance annuelle nette de frais du Compartiment au-delà de l'indice United State SOFR (Secured Overnight Financing Rate) Compounded Index augmenté de 2%. Surperformance facturée au titre du dernier exercice clos (année civile 2023): Néant	Il s'agit des commissions liées aux résultats conformément aux statuts du Compartiment. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.	Néant	
Commission d'intéressement (« carried interest »)	Aucun	Aucune commission d'intéressement n'existe pour ce produit.	Néant	

Ces coûts peuvent différer des coûts réels que l'investisseur de détail peut devoir supporter, par exemple le pourcentage de coûts de transaction des actifs composant le portefeuille pourrait être plus élevé si le nombre de transactions exécutées est plus important.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?

La durée minimum de l'investissement recommandée est de 3 ans

Ce Compartiment, d'une durée de vie de 99 ans, a été créé le 29 décembre 2014. En raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Ce Compartiment ayant une liquidité quotidienne, il est tout à fait possible de sortir, sans pénalités, avant la fin de la période d'investissement recommandée ou conserver l'investissement plus longtemps.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Dans des circonstances exceptionnelles, votre droit à demander le rachat de votre investissement peut être suspendu.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation concernant ce Compartiment, vous pouvez l'adresser à la Société de Gestion :

Par e-mail à l'adresse suivante, en précisant dans l'objet de votre message qu'il s'agit d'une réclamation : investorrelations@olympiagroup.com

Par courrier à l'adresse suivante : Olympia Capital Management S.A. - 41, Avenue George V - 75008 Paris - France

Par téléphone : +33 (0) 1 49 53 90 38

Si vous avez souscrit à l'un de nos OPC sur le conseil d'un commercialisateur, nous vous recommandons de déposer votre réclamation directement auprès de cet établissement. Les coordonnées du service réclamation sont généralement disponibles sur le site Internet des réseaux bancaires ou d'assurance concernés.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce Compartiment est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Le prospectus du fonds, la dernière version du document d'informations clés ainsi que le dernier rapport annuel et les informations relatives aux performances passées lorsque la donnée est disponible, peuvent être obtenus gratuitement auprès du Département Marketing de Olympia Capital Management SA à l'adresse suivante : Olympia Capital Management SA Département Marketing - 41, avenue George V 75008 Paris – France, ou à l'adresse e-mail suivante : marketing@olympiagroup.com ainsi que sur le site internet de l'initiateur : www.olympiagroup.com. Les données de performances passées sont présentées depuis la création de ce Compartiment (29 décembre 2014).

Ce Document d'Informations Clés est révisé et publié au moins une fois par an.

Date de la dernière mise à jour: **31/05/2024** (données)

Date de publication : **02/07/2024**

GEMS OLYMPIA UCITS FUND

PROSPECTUS

OPCVM relevant de la
directive 2009/65/CE

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

FORME DE L'OPCVM

OPCVM à compartiments

Niveau d'investissement en autres OPC : jusqu'à 100% de l'actif net

DENOMINATIONS

GEMS OLYMPIA UCITS FUND

FORME JURIDIQUE ET ETAT MEMBRE DANS LEQUEL L'OPCVM A ETE CONSTITUE

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français constitué en France

DATE DE CREATION ET DUREE D'EXISTENCE PREVUE

FCP agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 4 novembre 2014. Il a été créé le 29 décembre 2014 pour une durée de 99 ans.

SYNTHESE DE L'OFFRE DE GESTION

Compartiment n°1 : Diversified Flexible Strategy

Parts	Valeur liquidative d'origine	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes)	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de la première souscription	Montant minimum des souscriptions ultérieures
AR EUR	1,000	FR0012132132	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	équivalent en EUR de 10.000 USD	1 part
AR CHF	1,000	FR0012132157	Capitalisation	CHF	Tous souscripteurs	équivalent en CHF de 10.000 USD	1 part
AR USD	1.000	FR0014001IF4	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs	10.000 USD	1 part
R USD	1,000	FR0012132116	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs	10.000 USD	1 part

AI EUR	1,000	FR0012132140	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	équivalent en EUR de 250.000 USD	1 part
AI CHF	1,000	FR0012132165	Capitalisation	CHF	Tous souscripteurs	équivalent en CHF de 250.000 USD	1 part
AI USD	1,000	FR0014001IG2	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs	250.000 USD	1 part
I USD	1,000	FR0012132124	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs	2.000.000 USD	1 part

Compartiment n°2 : Fixed Income Flexible Strategy

Parts	Valeur liquidative d'origine	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes)	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de la première souscription	Montant minimum des souscriptions ultérieures
AR EUR	1,000	FR0012132199	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	équivalent en EUR de 10.000 USD	1 part
AR CHF	1,000	FR0012132215	Capitalisation	CHF	Tous souscripteurs	équivalent en CHF de 10.000 USD	1 part
AR USD	1,000	FR0014001ID9	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs	10.000 USD	1 part
R USD	1,000	FR0012132173	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs	10.000 USD	1 part
AI EUR	1,000	FR0012132207	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	équivalent en EUR de 250.000 USD	1 part
AI CHF	1,000	FR0012132223	Capitalisation	CHF	Tous souscripteurs	équivalent en CHF de 250.000 USD	1 part

AI USD	1,000	FR0014001IC1	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs	250.000 USD	1 part
I USD	1,000	FR0012132181	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs	2.000.000 USD	1 part

LIEU OU L'ON PEUT SE PROCURER LE DERNIER RAPPORT ANNUEL ET LE DERNIER ETAT PERIODIQUE

Les derniers documents annuels et périodiques et le prospectus complet du FCP sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Olympia Capital Management SA - Département Marketing - 41, avenue George V 75008 Paris - FRANCE

e-mail : marketing@olympiagroup.com

Ces documents sont également disponibles sur le site : www.olympiacapitalmanagement.com

Toute explication supplémentaire peut être demandée auprès du Département Marketing d'Olympia Capital Management notamment à l'adresse e-mail indiquée ci-dessus.

II. ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Olympia Capital Management SA - Société Anonyme de nationalité française
Siège social : 41, avenue George V 75008 Paris - FRANCE

DEPOSITAIRE, CONSERVATEUR, ETABLISSEMENT EN CHARGE DE LA CENTRALISATION PAR DELEGATION DE LA SOCIETE DE GESTION DES ORDRES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT, ETABLISSEMENT EN CHARGE DE LA TENUE DES REGISTRES DE PARTS :

CACEIS BANK - Société Anonyme, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en qualité de Banque et de prestataire de services d'investissement dont l'adresse est 1-3, place Valhubert 75206 PARIS cedex 13.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conseils Associés SA
Siège social : 50, avenue de Wagram - 75017 Paris – France
Signataire : Jean-Philippe MAUGARD

COMMERCIALISATEURS

- Olympia Capital Management SA - Société Anonyme de nationalité française
Siège social : 41, avenue George V 75008 Paris – France
- et toute autre personne qui a signé une convention de placement avec Olympia Capital Management SA par laquelle elle est autorisée à placer des parts du FCP

DELEGATAIRES

Gestionnaire comptable par délégation :

CACEIS Fund Administration - Société Anonyme dont l'adresse est 1-3, place Valhubert 75206 PARIS cedex 13.
CACEIS Fund Administration est chargée de tenir la comptabilité et la valorisation du FCP, notamment le calcul de la valeur liquidative du FCP. Elle élabore également les états statistiques et la partie comptable du rapport annuel du FCP.

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

CARACTERISTIQUES GENERALES

CARACTERISTIQUES DES PARTS

Les parts sont inscrites dans un registre au nom des établissements teneurs de compte des souscripteurs pour le compte de ces derniers. Le registre est tenu par CACEIS BANK.

Chaque porteur de parts du FCP dispose d'un droit de copropriété réel sur l'actif net du FCP proportionnel au nombre de parts qu'il possède dans celui-ci. Aucun droit de vote n'est attaché aux parts du FCP, les décisions étant prises par la société de gestion du FCP. Les parts du FCP sont émises au porteur ou au nominatif, sont décimalisées en millièmes de parts et sont admises en EUROCLEAR.

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable est clos le jour de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Le premier exercice clôturera le 31 décembre 2015.

INDICATIONS SUR LE REGIME FISCAL

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les informations qui suivent ne constituent qu'un résumé général du régime fiscal applicable, en l'état actuel de la législation française, à l'investissement dans un FCP français. Les investisseurs sont donc invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

1. Au niveau du FCP

En France, la qualité de copropriété des FCP les place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés ; ils bénéficient donc par nature d'une certaine transparence. Ainsi les revenus perçus et réalisés par le FCP dans le cadre de sa gestion ne sont pas imposables dans le FCP.

A l'étranger (dans les pays d'investissement du FCP), les plus-values sur cession de valeurs mobilières étrangères réalisées et les revenus de source étrangère perçus par le FCP dans le cadre de sa gestion peuvent, le cas échéant, être soumis à une imposition (généralement sous forme de retenue à la source). L'imposition à l'étranger peut, dans certains cas limités, être éventuellement réduite ou supprimée en cas de conventions fiscales applicables.

2. Au niveau des porteurs de parts du FCP

2.1 Porteurs résidents français

Les plus ou moins-values réalisées par le FCP, les revenus distribués par le FCP ainsi que les plus ou moins-values enregistrées par le porteur sont soumis à la fiscalité en vigueur.

Les investisseurs sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

2.2 Porteurs résidents hors de France

Sous réserve des conventions fiscales applicables, les produits distribués par le FCP peuvent, le cas échéant, être soumis à un prélèvement ou une retenue à la source en France.

En vertu de l'article 244 bis C du CGI, les plus-values réalisées sur rachat/cession des parts du FCP ne sont pas imposables en France.

Les porteurs résidents hors de France seront soumis aux dispositions de la législation fiscale en vigueur dans leur pays de résidence.

INDICATIONS SUR LA DURABILITE

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion de l'FCP est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») et au Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure (dit « Règlement sur la Taxonomie »).

Déclaration Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économique durable sur le plan environnemental.

Politique d'intégration des risques de durabilité

Le Fonds n'intègre pas les risques en matière de durabilité dans son processus d'investissement.

Les incidences probables des risques de durabilité

Les risques en matière de durabilité ne sont pas pertinents pour la gestion de ce FCP. De fait, aucune évaluation d'incidences probables des risques en matière de durabilité sur ce FCP (ou ses compartiments) n'a été conduite.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les modalités de fonctionnement et de gestion spécifiques à chaque compartiment de l'OPCVM sont détaillées en annexe I du présent prospectus :

Compartiment n°1 : Diversified Flexible Strategy (le « Compartiment ») 7

Compartiment n°2 : Fixed Income Flexible Strategy (le « Compartiment ») 197

Sauf indication contraire mentionnée en annexe I, les modalités de fonctionnement et de gestion communes à l'ensemble des compartiments de l'OPCVM sont détaillées ci-après.

IV. INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Les ordres de souscriptions et de rachats des parts du FCP sont envoyés par les intermédiaires financiers des investisseurs, et sont reçus et centralisés par CACEIS BANK.

Les souscripteurs peuvent obtenir des informations complémentaires concernant le FCP auprès du Département Marketing de Olympia Capital Management SA à l'adresse suivante : Olympia Capital Management SA Département Marketing - 41, avenue George V 75008 Paris – France, ou à l'adresse e-mail suivante : marketing@olympiagroup.com

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Olympia Capital Management SA - Département Marketing - 41, avenue George V 75008 Paris - FRANCE
e-mail : marketing@olympiagroup.com

Vous pouvez obtenir des informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) pris en compte par la société Olympia Capital Management SA dans le cadre de son activité de gestion financière sur le site internet de la société de gestion : www.olympiacapitalmanagement.com

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription à une quelconque part du FCP.

V. REGLES D'INVESTISSEMENT

Le FCP applique les règles d'investissement définies :

- i. à la sous-section 5 de la section 1 du chapitre IV du Titre 1er du Livre II de la Partie Législative du Code Monétaire et Financier, et
- ii. à la sous-section 3 de la section 1 du chapitre IV du Titre 1er du Livre II de la Partie Règlementaire du Code Monétaire et Financier.

VI. RISQUE GLOBAL

La méthode de détermination du risque global adoptée par chaque compartiment est détaillée dans la partie spécifique du prospectus.

VII. REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

A. REGLES D'EVALUATION

Les actifs du FCP sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2003-02 du 2 octobre 2003 relatif au plan comptable des OPCVM (1ère partie).

Le calcul de la valeur liquidative de la part du FCP est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la société de gestion. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Toutefois :

- les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux Comptes à l'occasion de ses contrôles.
- les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évaluées par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas

échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire. Les modalités d'application de ces règles sont fixées par la société de gestion. Elles sont mentionnées dans l'annexe aux comptes annuels.

- les parts ou actions d'OPCVM/FIA/FI sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à la dernière valeur estimative connue si elle est plus récente que la dernière valeur liquidative connue. La valeur estimative peut être basée sur une valorisation non auditée - établie par le gestionnaire de l'OPCVM/FIA/FI.
- Les parts ou actions d'OPCVM/FIA/FI peuvent, dans des circonstances exceptionnelles, être valorisées à une « fair value » déterminée par la société de gestion du FCP. La faillite du prime broker d'un fonds d'investissement sous-jacent est par exemple une circonstance exceptionnelle. Dans le cadre de son programme de suivi des fonds d'investissement sous-jacents, la société de gestion est en relation régulière avec les différentes sociétés de gestion de ces fonds d'investissement et les différents acteurs qui interviennent pour le compte de ces fonds d'investissement (dépositaire, administrateur, valorisateur, prime broker ...). A partir des éléments dont elle dispose, la société de gestion peut être amenée, sous sa responsabilité, à procéder à une révision de la valeur liquidative qui lui a été transmise par ces acteurs afin de refléter au mieux la situation du marché.
- les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation. Cette modalité s'applique notamment dans les cas exceptionnels où les OPCVM/FIA/FI ne fourniraient pas de valeur liquidative, même estimée.
- les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par la société de gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.
- les opérations portant sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la société de gestion. Elles sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.
- les opérations à terme ferme ou conditionnels ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPCVM, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

B. METHODE DE COMPTABILISATION DES FRAIS DE NEGOCIATION

La méthode retenue est celle des frais inclus.

C. METHODE DE COMPTABILISATION DES REVENUS DES VALEURS A REVENU FIXE

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

D. POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés : capitalisation.

E. DEVISE DE COMPTABILITE

La comptabilité du FCP est effectuée en en Dollar des Etats-Unis.

VIII. REMUNERATION

La société de gestion a une politique de rémunération qui favorise une gestion saine des risques, et qui n'encourage pas une prise de risque ne correspondant pas au profil de risques des OPCVM dont elle assure la gestion financière. Cette politique de rémunération favorise également la stabilité de la société de gestion. Cette politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière par la direction générale et l'équipe de conformité et adaptés en fonction des évolutions réglementaires.

La politique de rémunération de la société de gestion est disponible auprès de la société de gestion sur demande écrite ou sur son site internet www.olympiacapitalmanagement.com

COMPARTIMENT N°1 : DIVERSIFIED FLEXIBLE STRATEGY (le « Compartiment »)

CODE ISIN

AR EUR :	FR0012132132
AR CHF :	FR0012132157
AR USD :	FR0014001IF4
R USD :	FR0012132116
AI EUR :	FR0012132140
AI CHF :	FR0012132165
AI USD :	FR0014001IG2
I USD :	FR0012132124

NIVEAU D'INVESTISSEMENT EN OPC

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du Compartiment est la recherche d'une appréciation du capital sur le long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié et flexible d'actions, de titres de créance, d'ETF, d'OPC et d'instruments financiers dérivés (y compris des swaps). Pour atteindre son objectif de gestion, le Compartiment s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire appliquée à un univers d'investissement international et multi-marchés couvrant principalement les marchés actions, obligataires et monétaires ainsi que les indices de contrats à terme de matières premières et les indices de volatilité.

INDICATEUR DE REFERENCE

Compte tenu de l'objectif de gestion du Compartiment et du fait que la méthodologie d'investissement repose à la fois sur des éléments discrétionnaires et des règles préétablies, aucun indicateur de référence n'est pertinent et par conséquent, le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence.

Toutefois, à titre d'information, la performance du Compartiment pourra être comparée à celle d'un indicateur mixte composé de l'indice Barclays US Aggregate Bond en USD coupons nets réinvestis (60%) et de l'indice MSCI World en USD dividendes nets réinvestis (40%). L'indice Barclays US Aggregate Bond est un indice de référence diversifié qui mesure le marché des obligations à taux fixe, libellées en Dollar américain et de catégorie « investment grade », L'indice MSCI World est conçu de manière à fournir une représentation des marchés d'actions des pays développés. Il comporte actuellement 24 marchés,

Ce « benchmark » indicatif est fourni exclusivement à titre de comparaison a posteriori et la société de gestion n'est pas tenue de gérer le Compartiment en fonction de ce dernier. Ce « benchmark » indicatif n'est pas utilisé dans le cadre du calcul de la commission de surperformance. En outre, ce « benchmark » indicatif pourra être modifié par la société de gestion à tout moment et sans préavis.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

La méthodologie d'investissement cherche à établir l'allocation optimale entre les différentes classes d'actifs et à générer un **alpha**¹ significatif, en investissant dans une gamme très large d'indices (par exemple le CAC 40), de secteurs (par exemple les secteurs de la technologie ou de la santé), de classes d'actifs (par exemple l'obligataire) ou de zones géographiques (par exemple les marchés émergents). La méthodologie d'investissement est appliquée sans restriction en termes d'allocation géographique, de secteur, de type d'instrument financier ou de capitalisation boursière. Cette approche vise à générer un **rendement positif**, en participant à la hausse des marchés. Elle vise également à réduire l'exposition aux marchés lorsqu'une phase de repli est anticipée par la société de gestion.

¹ L'alpha mesure sur la sur-performance d'un portefeuille, d'un instrument financier par rapport à sa performance théorique attendue. Pour un fonds d'investissement, il permet de mesurer l'écart entre la performance réalisée par le fonds, et celle obtenue par un indice représentatif des actifs détenus par le fonds.

Toutefois, en cas de mauvaises anticipations, le Compartiment pourrait ne pas bénéficier d'un éventuel rebond des marchés financiers. Pour ce faire, le portefeuille dispose d'un mandat flexible, caractérisé par une allocation dynamique entre les différentes classes d'actifs constituant l'univers d'investissement et les liquidités.

L'exposition du Compartiment aux marchés actions peut représenter jusqu'à **100%** de son actif net. L'exposition du Compartiment aux marchés émergents est limitée à **50%** de son actif net. Le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des obligations et titres de créances négociables (dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous). Le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de ses actifs dans des instruments du marché monétaire habituellement négociés sur un marché monétaire, liquides et valorisables à tout moment.

Enfin, l'exposition du Compartiment aux indices de contrats à terme de matières premières et aux indices de volatilité est limité à **20%** de son actif net pour chacune de ces deux catégories.

Ces expositions seront réalisées via des investissements dans des titres en direct, via des investissements dans des OPC (y compris des ETF et des OPC mettant en œuvre des stratégies de gestion alternative) ou via des dérivés ou des titres intégrant des dérivés. Il est précisé que l'exposition au marché des matières premières sera réalisée uniquement via des investissements dans des OPC, des contrats à terme sur indices de contrats à terme de matières premières ou des titres intégrant des dérivés. Le Compartiment pourra également investir dans la limite de **20%** de son actif net dans des OPC mettant en œuvre des stratégies diversifiées.

Les investissements sont effectués selon la méthodologie propriétaire de la société de gestion.

La méthodologie d'investissement est propriétaire. Elle est appliquée sans restriction en termes d'allocation géographique, de secteur, de type d'instrument financier ou de capitalisation boursière. L'**allocation** du portefeuille entre les différentes classes d'actifs et catégories d'OPC est totalement discrétionnaire et peut varier dans les limites d'exposition fixées ci-dessus.

Les 5 étapes majeures de la méthodologie d'investissement sont les suivantes :

- 1) Sélection de thèmes d'investissements jugés attractifs à long-terme par la société de gestion, disposant d'instruments éligibles en portefeuille et d'un volume de transactions sur les marchés suffisant pour y accéder.
- 2) Construction d'univers pertinents pour chaque thème d'investissement, en identifiant une liste des titres les plus liquides et les plus efficaces, comme par exemple (et de manière non limitative) des OPCVM, des ETF et des actions représentant ces thèmes.
- 3) Sélection des investissements. La sélection est fondée sur des critères techniques et fondamentaux prédéfinis incluant : le risque de contrepartie, la capitalisation boursière, le volume moyen quotidien des transactions, la volatilité, le rendement, les frais de fonctionnement et de gestion, les frais divers (droits d'entrée et droits de sortie, etc.), le risque lié à la structure légale de l'OPC, le risque de change, la prime/décote de la VL, la prime/décote maximum, minimum et moyenne de la VL au cours de la dernière année, la « tracking error¹ ». L'univers d'investissement est revu périodiquement et peut être modifié de manière discrétionnaire.
- 4) Construction et rebalancement du portefeuille. La méthodologie de construction du portefeuille repose sur des règles. La société de gestion utilisera des règles propriétaires et dynamiques qui sont construites à partir d'un ensemble d'indicateurs fondamentaux (par exemple, la direction des marchés, les anticipations d'inflation, des indicateurs macroéconomiques, l'appétit pour le risque etc.) et techniques (par exemple, les tendances de marché, les points de retournements etc.). Les indicateurs fondamentaux déterminent le niveau global d'exposition désiré (par rapport aux liquidités et aux titres de créances) tandis que les indicateurs techniques déterminent l'allocation d'actif au sein du budget de risque prédéfini.
- 5) Gestion du risque et suivi du portefeuille. Plusieurs outils de gestion du risque sont utilisés pour gérer le portefeuille, incluant des règles de « stop-loss² » quotidiennes au niveau des titres sous-jacents.

La méthodologie repose sur une approche multi-facettes, combinant des éléments **discrétionnaires** et des éléments basés sur des **règles préétablies**. La méthodologie est construite à partir de décisions discrétionnaires concernant le choix des thèmes, la construction de l'univers d'investissement, la sélection des sociétés et la création des paramètres du portefeuille, la sélection des périodes de rebalancement et des niveaux limites des « stop-loss ». L'application et l'exécution de la méthodologie est fondée sur des règles préétablies, notamment pour les points d'entrée, la construction et la mise en œuvre du rebalancement de portefeuille, l'exécution des « stop-loss ».

¹ la tracking error mesure les écarts de performance entre un fonds d'investissement et son indice de référence. Un fonds avec une tracking error élevée ne reproduit pas les performances de son indice de référence et est généralement considéré comme plus risqué.

² le stop-loss est le niveau de prix auquel le fonds préférera solder sa position, en cas de perte. Il désigne également les ordres de bourse dit « à seuil de déclenchement » qui sont déclenchés automatiquement lorsque ces niveaux sont atteints.

Le processus de **contrôle du risque** utilisé pour gérer la volatilité et le « drawdown » commence par la sélection des thèmes et la construction d'univers de titres investissables, considérant la liquidité, la capitalisation boursière et la diversification. La gestion de portefeuille s'appuie sur une sélection minutieuse des investissements et des règles de "stop-loss".

Une part importante de l'approche du risque dans la méthodologie réside dans une gestion flexible, par exemple en limitant les expositions en périodes de stress sur les marchés, jusqu'à positionner le portefeuille en liquidités ou équivalents, selon la nature de l'environnement. Le portefeuille peut également investir dans des "inverse ETF" ayant une exposition "short" au marché. Ceci a pour objectif de limiter la volatilité et le « drawdown ».

Le portefeuille est typiquement rebalancé chaque mois. Il n'y a généralement que peu de transactions au cours du mois. Dans des environnements de marchés très volatiles, le portefeuille peut réaliser des transactions plus fréquemment. De plus, si une des limites définies par les règles de « stop-loss » est atteinte, cela peut générer des transactions plus fréquentes.

La société de gestion peut utiliser des **instruments dérivés** au niveau du portefeuille afin de couvrir et / ou d'exposer celui-ci à certains marchés, secteurs ou zones géographiques. Le portefeuille peut également détenir des ETF ayant une double exposition au marché, qu'elle soit "long" ou "short". Certains ETF, particulièrement sur les matières premières, peuvent être construits sur des produits dérivés.

La société de gestion prendra des positions en vue de couvrir les parts libellées en devises autres que le dollar des Etats-Unis contre le **risque de change** en utilisant des contrats de change à terme ferme de gré à gré.

La devise de référence du FCP est le Dollar des Etats-Unis et les investissements du Compartiment pourront être libellés dans des devises différentes. La société de gestion pourra couvrir totalement, partiellement ou non le risque de change lié aux investissements du Compartiment en utilisant des contrats de change à terme ferme de gré à gré. L'exposition du Compartiment au risque de change du fait de ses investissements libellés dans des devises différentes que le Dollar des Etats-Unis pourra atteindre jusqu'à 100% de son actif net.

Actifs utilisés :

A) Organismes de Placement Collectif (« OPC »)

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'**OPCVM** de droit français ou étranger (au sens de la Directive européenne 2009/65/EC).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 30% de son actif net en parts ou actions de :

- **Fonds d'Investissement Alternatifs** (au sens de la Directive européenne 2011/61/UE) de droit français ou établis dans d'autres états membres ou non membres de l'Union européenne, sans limites géographiques (« FIA ») ;
- **Fonds d'Investissement** constitués sur le fondement d'un droit étranger, enregistrés dans des pays faisant partie ou non de l'OCDE (« FI ») ;

à condition que ces FIA ou FI respectent les 4 critères fixés à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le Compartiment ne peut pas investir dans des OPC investissant eux-mêmes plus de 10% de leur actif net dans des parts ou actions d'autres OPC (« Fonds de fonds »).

Le Compartiment peut utiliser des fonds indiciels, des fonds cotés ou des Exchange Traded Funds sous réserve que ces véhicules soient constitués sous la forme d'OPCVM, de FIA ou d'IF éligibles.

Le Compartiment peut investir dans des OPC gérés ou conseillés par Olympia Capital Management (y compris dans d'autres compartiment du FCP) ou par toute autre entité affiliée sous réserve que ces OPC soient constitués sous la forme d'OPCVM, de FIA ou d'IF éligibles. Dans ce cas, la fraction concernée de l'actif du Compartiment sera exonérée de frais de gestion pour éviter tout double prélèvement de frais de gestion.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de son actif net en parts ou actions émises par un même OPC. Les OPC sous-jacents éligibles en portefeuille pourront être de toute classification.

B) Actions

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de ses actifs dans des actions ou autres titres donnant accès ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, admis à la négociation sur les marchés réglementés des pays la zone euro et/ou internationaux. Le Compartiment peut être exposé en actions des pays émergents. L'investissement de l'actif net du Compartiment peut concerner les petites, moyennes et grandes capitalisations et il n'y aura aucune limite sectorielle.

C) Titres de créance et Instruments du marché monétaire

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de ses actifs dans des obligations à taux fixes, titres de créances négociables, obligations à taux variables et indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou de la communauté européenne et/ou internationaux (y compris les pays émergents) émis aussi bien par des entités publiques que privées ou supranationales sans aucune limite géographique.

La sensibilité globale du Compartiment aux taux d'intérêts pourra varier à l'intérieur de la fourchette [0 ; +12].

La sélection des instruments de crédit repose également sur une analyse interne du risque de crédit et la cession ou l'acquisition d'une ligne ne se fait pas sur le seul critère de la notation des agences de notation. La société de gestion ne dépend pas de manière exclusive et mécanique des notations publiées par les agences mais procède à sa propre analyse.

La **maturité** moyenne des encours obligataires détenus par le Compartiment au travers des OPC ou en direct variera en fonction de l'appréciation portée par la société de gestion sur les conditions économiques et les conditions de marché. Aucune contrainte n'est imposée sur la répartition entre dette privée et publique des titres choisis.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de ses actifs dans des instruments du marché monétaire habituellement négociés sur un marché monétaire, liquides et valorisables à tout moment. Les instruments du marché monétaire dans lesquels investira le Compartiment respecteront les 3 conditions d'éligibilité fixés par l'article R214-10 du code monétaire et financier.

D) Instruments dérivés

Le Compartiment peut recourir à tous les types d'instruments dérivés financiers négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré, dès lors que les dispositions de l'article R 214.15 ou R 214-16 du code monétaire et financier sont respectées.

Dans le but de réaliser son objectif de gestion, le Compartiment peut prendre des positions en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille à tous segments de marché, secteurs d'activité et zones géographiques au travers des sous-jacents suivants : devises, taux, actions, indices pouvant porter sur les marchés de devises, de taux, d'actions, sur les contrats à terme de matières premières et sur la volatilité.

La couverture ou l'exposition du portefeuille se fait par l'achat ou la vente d'options et/ou de contrats à terme ferme (futures/forward) et/ou de swaps (hors swaps d'échange de performance). L'exposition du Compartiment au marché des matières premières sera réalisée uniquement par des contrats à terme sur indices de contrats à terme de matières premières.

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion du Compartiment conformément à sa politique de «Best Execution / Best Selection» et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Afin de limiter le risque de contrepartie, la société de gestion du Compartiment ne traitera qu'avec des contreparties ayant un rating minimum B1 / B+ (Moody's / Standard and Poors).

Les opérations sur les instruments dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du Compartiment. Par conséquent, le Compartiment pourrait se trouver surexposé aux marchés pour un engagement représentant au maximum 100% de son actif net.

E) Titres intégrant des dérivés

Le Compartiment peut investir dans des obligations convertibles, warrants, credit link notes, EMTN, bons de souscription, certificats indexés et autres titres comparables, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou

internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré dès lors que leurs sous-jacents soient eux-mêmes éligibles à l'actif du Compartiment.

En particulier, le Compartiment pourra investir dans des produits indiciels cotés ayant le statut d'obligation, que sont les ETC (Exchange Traded Commodities) et les ETN (Exchange Traded Notes) ayant comme sous-jacent des indices de contrats à terme de matières premières ou des indices de volatilité.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de **60%** de l'actif net.

F) Dépôts, liquidités, emprunts d'espèces

Le Compartiment peut effectuer des dépôts auprès d'un établissement de crédit français ou étranger en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Les dépôts peuvent représenter en cumul jusqu'à **80%** de l'actif net du Compartiment.

Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire; conformément à l'article L.214-20 § I-6° du Code Monétaire et Financier.

Le Compartiment peut avoir recours, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts d'espèces, notamment en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces emprunts qui pourront être souscrits auprès du dépositaire du FCP pourront amener le Compartiment à consentir au dépositaire des garanties dans le cadre de la législation applicable.

G) Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

H) Couverture du risque de change des classes de parts

La devise de référence du FCP est le dollar des Etats-Unis. Le FCP émet des classes de parts en dollar des Etats-Unis (classes « R USD », « AR USD », « AI USD » et « I USD »), des classes de parts en euro (classes « AR EUR » et « AI EUR ») et des classes de parts en franc suisse (classes « AR CHF » et « AI CHF »). Le FCP couvrira systématiquement le risque de change supporté par les classes de parts libellées dans une devise autre que la devise de référence du FCP, étant convenu que cette couverture ne peut être parfaite, et que dans certaines circonstances de marché le FCP pourrait ne pas être en mesure de couvrir ce risque de change à des coûts raisonnables. Un risque de change résiduel pourra donc subsister.

Pour réaliser cette couverture, la société de gestion du FCP effectuera des achats et des ventes à terme de devise avec des contreparties de marché qui seront généralement le dépositaire du FCP ou une entité appartenant au même groupe que le dépositaire du FCP. Afin de limiter le risque de contrepartie, la société de gestion du FCP ne traitera qu'avec des contreparties ayant un rating minimum B1 / B+ (Moody's / Standard and Poors).

I) Gestion des garanties financières

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le Compartiment peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets du Compartiment lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondiale ;

- elle est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- elles respecteront à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en terme de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, corrélation et diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net.
- les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat de haute qualité et en OPCVM monétaires à court terme.

Le rapport annuel détaille le type et le montant des garanties financières reçues.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les principaux risques auxquels s'exposent les investisseurs en souscrivant les parts du Compartiment sont les suivants :

- (1) **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés ainsi que sur le choix des titres. Ces anticipations et ces choix sont à la discrétion des gérants et peuvent être erronés et conduire à une contre-performance. Il existe en outre un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés et/ou les titres les plus performants et que l'objectif de gestion du Compartiment ne soit que partiellement atteint.
- (2) **Risque de perte du capital investi** : le capital initialement investi dans le FCP ne bénéficie d'aucune garantie et peut ne pas être totalement restitué.
- (3) **Risque actions** : le Compartiment peut être exposé à un risque de baisse des actions ou des OPC actions détenus en portefeuille ; les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net du Compartiment pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment ; en outre sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment peut donc baisser rapidement et fortement.
- (4) **Risque de taux** : le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative du Compartiment en cas de hausse des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.
- (5) **Risque de crédit** : il représente le risque éventuel de dégradation de la notation de l'émetteur et/ou le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements, ce qui induira une baisse du titre et donc de la valeur liquidative du Compartiment. Ce risque sera d'autant plus important que le Compartiment pourra investir dans des titres présentant un caractère spéculatif.
- (6) **Risque de change** : le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements et ses interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du Compartiment. Pour les parts libellées dans une devise autre que le dollar des Etats-Unis, le risque de change lié à la variation de la devise par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.
- (7) **Risque sur matières premières** : les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Cependant les composants appartenant au même marché de matières premières parmi les trois principaux représentés, à savoir l'énergie, les métaux ou les produits agricoles, pourront en revanche avoir entre eux des évolutions plus fortement corrélées. Une évolution défavorable de ces marchés pourra impacter négativement la valeur liquidative du Compartiment.
- (8) **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie résulte de tous les contrats financiers de gré à gré conclus avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte pour le Compartiment résultant

du fait que la contrepartie à une opération peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le Compartiment peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

- (9) **Risque de volatilité** : ce risque est lié à la propension d'un actif à varier significativement à la hausse ou à la baisse, soit pour des raisons spécifiques, soit du fait de l'évolution générale des marchés. Plus cet actif a tendance à varier fortement sur une courte durée, plus il est dit volatil et donc plus risqué. La hausse ou la baisse de la volatilité peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. Le Compartiment peut être exposé à ce risque, notamment par le biais de produits dérivés ou de titres intégrant des dérivés ayant pour sous-jacent la volatilité.
- (10) **Risque de liquidité** : les marchés sur lesquels le Compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter négativement les conditions de prix auxquelles le Compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.
- (11) **Risque pays émergents** : l'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels le Compartiment est exposé, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, ces titres peuvent être moins liquides et plus volatiles que des titres provenant de marchés plus développés. Ces 2 facteurs peuvent impacter négativement la valeur liquidative du Compartiment.
- (12) **Risque lié aux titres « High Yield »** : les titres notés « High Yield » (aussi appelés titres à haut rendement ou titres spéculatifs) sont davantage susceptibles de réagir aux événements affectant les risques de marché et de crédit que les titres mieux notés qui réagissent, quant à eux, principalement aux fluctuations du niveau général des taux d'intérêt. Le risque de moins-value résultant d'une défaillance de l'émetteur y est beaucoup plus élevé. Le marché secondaire des titres notés High Yield peut être moins liquide que les marchés des titres mieux notés, ce qui peut avoir un impact négatif sur le prix de certains titres. Ces facteurs sont susceptibles d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment plus importante que si le Compartiment était investi en titres mieux notés.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Le Compartiment est destiné à tous les souscripteurs.

Ce Compartiment s'adresse à un investisseur qui souhaite diversifier son patrimoine via une exposition diversifiée et flexible à un univers d'investissement international et multi-marchés couvrant principalement les marchés actions, obligataires et monétaires ainsi que les indices de contrats à terme de matières premières et les indices de volatilité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de vos besoins d'argent actuels et futurs, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment ou d'instruments financiers exposés à des stratégies comparables.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec ses conseillers financiers et juridiques habituels. La durée minimum de placement recommandée est de 36 mois.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation du résultat net : capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés)

Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés : capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés)

FREQUENCE DE DISTRIBUTION

Non applicable.

CARACTERISTIQUES DES PARTS

Les parts «AR EUR » et « AI EUR» sont libellées en Euro. Les parts «R USD », « AR USD » « AI USD » et « I USD » sont libellés en dollar des Etats-Unis. Les parts « AR CHF » et « AI CHF » sont libellés en francs suisses.

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

Les ordres de souscription et de rachat de parts du Compartiment sont reçus et centralisés auprès de :

CACEIS BANK
1-3, place Valhubert
75206 PARIS cedex 13

au plus tard à 12 heures (heure de Paris) chaque jour ouvré (J) pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (l'ordre étant passé à cours inconnu) calculée à J+1 ouvré sur la base des derniers cours de clôture connus et disponibles du jour de la centralisation des demandes (J). Le règlement des souscriptions est effectué en J+2 ouvré. Le règlement des rachats est effectué en J+3 ouvré.

La valeur liquidative du Compartiment est établie de façon quotidienne selon les modalités suivantes :

- ✓ Chaque jour ouvré est une date de valorisation.
- ✓ Les éléments composant l'actif du Compartiment sont valorisés à cette date.
- ✓ Le calcul et la publication de la valeur liquidative du Compartiment sont effectués dans un délai maximum de 1 jour ouvré suivant la date de valorisation.

Est considéré comme jour ouvré tout jour qui n'est pas un jour férié au sens du Code du travail français, ni un samedi ni un dimanche, ni un jour de fermeture de la Bourse de Paris.

La valeur liquidative sera publiée sur le site Internet www.olympiacapitalmanagement.com ainsi que dans les locaux du dépositaire et de la société de gestion.

Pour les parts « I USD », le montant minimum de la première souscription est de 2.000.000 USD (ou l'équivalent en EUR/CHF) ; pour les parts « AI USD », « AI CHF » et « AI EUR », le montant minimum de la première souscription est de 250.000 USD (ou l'équivalent en EUR/CHF). Pour les autres classes de parts, le montant minimum de la première souscription dans le FCP est de 10.000 USD (ou l'équivalent en EUR/CHF)

Diffusion du prospectus et offre de parts du Compartiment

La diffusion de ce prospectus complet, et l'offre ou l'achat des parts du Compartiment peuvent être assujettis à des restrictions dans certains pays. Ce prospectus complet ne constitue ni une offre ni un démarchage sur l'initiative de quiconque, dans tout pays dans lequel cette offre ou ce démarchage serait illégal, ou dans lequel la personne formulant cette offre ou accomplissant ce démarchage ne remplirait pas les conditions requises pour ce faire ou à destination de toute personne à laquelle il serait illégal de formuler cette offre ou qu'il serait illégal de démarcher. Les parts du Compartiment n'ont pas été et ne seront pas offertes ou vendues aux Etats-Unis pour le compte ou au profit d'un citoyen ou résident des Etats-Unis.

Aucune autre personne que celles citées dans ce prospectus complet n'est autorisée à fournir des informations sur le Compartiment. Les souscripteurs potentiels de parts du Compartiment doivent s'informer des exigences légales applicables à cette demande de souscription, et prendre des renseignements sur la réglementation du contrôle des changes, et le régime fiscal respectivement applicables dans le pays dont ils sont ressortissants ou résidents, ou dans lequel ils ont leur domicile.

FRAIS ET COMMISSIONS

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises au Compartiment reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au Compartiment	Valeur liquidative × nombre de parts	3 % TTC maximum

Commission de souscription acquise au Compartiment	Valeur liquidative × nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au Compartiment	Valeur liquidative × nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au Compartiment	Valeur liquidative × nombre de parts	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion

Les «frais de gestion» et les «frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille» (la somme des deux pouvant aussi être dénommée «frais de fonctionnement et de gestion») couvrent tous les frais facturés directement au Compartiment à l'exception des frais de transaction et de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage) et la commission de mouvement perçue par le dépositaire.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au FCP		Assiette	Taux barème	
			parts « AR EUR », « AR CHF », « AR USD » et « R USD »	parts « AI EUR », « AI CHF », « AI USD » et « I USD »
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (distribution, CAC, dépositaire, gestion comptable etc.)	Actif net	2,30% TTC par an maximum	1,80% TTC par an maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion supportés par les OPC sous-jacents)	Actif net	Commissions de souscription et de rachat acquises au Compartiment : 3% TTC maximum Frais de gestion fixes : 3% TTC maximum Frais de gestion variables : 30% TTC maximum	
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Société de gestion : néant dépositaire par opération de souscription / rachat dans un OPCVM / FIA / fonds d'investissement : de 6 euros TTC à 150 euros TTC dépositaire par opération d'achat/vente de titres « en direct » ou d'ETF : de 8 euros TTC à 50 euros TTC	
4	Commission de surperformance	Actif net	10% de la performance annuelle nette de frais du Compartiment au-delà de 4%.	

Seuls :

- les contributions dues pour la gestion du FCP en application du d) du 3° du II de l'Article L 621-5-3 du Code Monétaire et Financier, et
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents, et
- les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit

peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus.

Modalité de calcul de la commission de surperformance

Cette commission sera prélevée annuellement sur base de la performance arrêtée au dernier jour de valorisation du mois de décembre de chaque année par rapport au dernier jour de valorisation du mois de décembre de l'année précédente (ci-après la «Période»), la première Période clôturant le 31 décembre 2015. La performance du Compartiment sur la Période est calculée après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance selon les modalités suivantes :

- dès lors que la performance du Compartiment dépasse 4%, après imputation des frais de gestion fixes, une provision au taux de 10% TTC sera appliquée sur cette surperformance,
- les frais de gestion variables ne seront perçus que si sur la Période, la performance du Compartiment est supérieure à 4%,
- les frais de gestion variables font l'objet d'une provision à chaque calcul de la valeur liquidative :
 - si au cours de la Période, la performance du Compartiment devient inférieure à 4%, ou dans le cas d'une performance négative d'un calcul de valeur liquidative à l'autre, cette provision pour frais de gestion variables est réajustée par le biais d'une reprise de provisions à concurrence des dotations précédemment effectuées dans la Période,
 - si au cours de la Période, la performance du Compartiment est négative, celle-ci est compensée au cours de la Période suivante avant la reprise du calcul de la commission de surperformance.

A cette fin, la durée de la période de rattrapage est fixée à cinq ans. Si au cours de la période de rattrapage une nouvelle performance négative venait à être constatée, celle-ci ouvrirait une nouvelle période de rattrapage de 5 ans. Enfin, si la performance négative n'a pas été rattrapée au bout de 5 ans, elle n'est plus prise en compte pour l'exercice de la 6ème année,
 - la valeur liquidative prise en référence pour la première Période est la valeur liquidative d'origine,
 - la valeur liquidative prise en référence pour les Périodes suivantes est celle de la clôture de la Période précédente,
 - en cas de rachat de parts, s'il existe une provision pour frais de gestion variables, la quote-part de frais variables proportionnelle aux parts remboursées est définitivement acquise à la société de gestion.

Exemple

Période de référence	Performance atteinte au cours de l'année N	Performance négative à compenser l'année suivante	Paiement de la commission (10 % de la performance annuelle nette de frais au-delà de 4%)
Année 1	5%	0%	Oui
Année 2	3%	0%	Non
Année 3	0%	0%	Non
Année 4	-5%	-5%	Non
Année 5	3%	-2%	Non
Année 6	2%	0%	Non
Année 7	5%	0%	Oui
Année 8	5%	0%	Oui
Année 9	-10%	-10%	Non
Année 10	2%	-8%	Non
Année 11	2%	-6%	Non
Année 12	2%	-4%	Non
Année 13	0%	0%*	Non

*La performance négative à compenser en année 13 est remise à 0% et non à -4% compte tenu de l'application de la période de rattrapage de 5 années à compter de l'année 9.

RISQUE GLOBAL

La méthode retenue par le Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) absolue, sur un historique d'au moins 1 an avec un seuil de confiance à 99% sur 20 jours.

Le niveau anticipé d'effet de levier maximum est de 2.

COMPARTIMENT N°2 : FIXED INCOME FLEXIBLE STRATEGY (le « Compartiment »)

CODE ISIN

AR EUR :	FR0012132199
AR CHF :	FR0012132215
AR USD :	FR0014001ID9
R USD :	FR0012132173
AI EUR :	FR0012132207
AI CHF :	FR0012132223
AI USD :	FR0014001IC1
I USD :	FR0012132181

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance internationaux

NIVEAU D'INVESTISSEMENT EN OPC

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du Compartiment est la recherche d'une appréciation du capital sur le long terme en exposant jusqu'à 100% de son actif sur l'ensemble des marchés internationaux d'obligations et d'autres titres de créance via des investissements directs, des ETF, des OPC et des instruments financiers dérivés (y compris des swap). Pour atteindre son objectif de gestion, le Compartiment s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire appliquée aux marchés internationaux d'obligations et d'autres titres de créance.

INDICATEUR DE REFERENCE

Compte tenu de l'objectif de gestion du Compartiment et du fait que la méthodologie d'investissement repose à la fois sur des éléments discrétionnaires et sur des règles préétablies, aucun indicateur de référence n'est pertinent et par conséquent, le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence.

Toutefois, à titre d'information, la performance du Compartiment pourra être comparée a posteriori à la performance de l'indice United States SOFR (Secured Overnight Financing Rate) Compounded augmenté de 2%.

Ce « benchmark » indicatif est fourni exclusivement à des fins d'information et la société de gestion n'est pas tenue de gérer le Compartiment en fonction de ce dernier. Ce « benchmark » indicatif pourra être modifié par la société de gestion à tout moment et sans préavis.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

Pour atteindre son objectif, le Compartiment s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire qui vise à extraire des **rendements positifs** en participant à la hausse des marchés obligataires. Elle vise également à réduire l'exposition aux marchés lorsqu'une phase de repli est anticipée par la société de gestion. Toutefois, en cas de mauvaises anticipations, le Compartiment pourrait ne pas bénéficier d'un éventuel rebond des marchés financiers. Pour ce faire, le portefeuille dispose d'un mandat flexible, caractérisé par une allocation dynamique entre les actifs obligataires et les marchés monétaires.

La méthodologie repose sur une approche multi-facettes, combinant des éléments **discrétionnaires** et des éléments basés sur des **règles préétablies**. La méthodologie est construite à partir de décisions discrétionnaires concernant le choix des thèmes, la création des paramètres du portefeuille, la sélection des périodes de rebalancement et les niveaux limites des « stop-loss¹ ». L'application et l'exécution de la méthodologie est fondée sur des règles préétablies, notamment pour l'allocation d'actifs au sein de l'univers d'investissement, les points d'entrée, la construction et la mise en œuvre du rebalancement de portefeuille, l'exécution des « stop-loss ».

¹ Le stop-loss est le niveau de prix auquel le fonds préférera solder sa position, en cas de perte. Il désigne également les ordres de bourse dit « à seuil de déclenchement » qui sont déclenchés automatiquement lorsque ces niveaux sont atteints.

Les principes généraux de la méthodologie d'investissement sont décrits dans la section « Stratégies utilisées » du Compartiment n°1 « Diversified Flexible Strategy ».

Les investissements sont effectués selon la méthodologie propriétaire de la société de gestion.

Le thème retenu pour la sélection de l'univers d'investissement est le marché des obligations et autres titres de créance. L'univers d'investissement est composé notamment (cette liste n'étant pas limitative) : d'obligations considérées comme « high yield » (spéculatifs), d'obligations d'Etats à long-terme et à moyen-terme, d'obligations considérées comme « investment grade » et d'obligations privées « corporate bonds ». En fonction de l'environnement de marché, du niveau de volatilité, des paramètres de risques et du « momentum¹ », le portefeuille pourrait être, à certains moments, entièrement investi dans les classes d'actifs obligataires considérées comme les plus risquées par la société de gestion, telles que les obligations considérées comme « high yield » (spéculatifs) et, à d'autres moments, au contraire entièrement investi dans (i) les classes d'actifs obligataires considérées comme les plus défensives par la société de gestion, telles que les obligations d'Etats et (ii) des instruments du marché monétaire, des OPC relevant de la classification « monétaire » ou des dépôts.

Le Compartiment est **principalement** exposé aux marchés obligataires et/ou monétaires. Le Compartiment pourra exposer jusqu'à **100%** de son actif net aux marchés émergents. A titre accessoire (dans la limite de **10%** de son actif net), le Compartiment pourra être exposé aux marchés actions. Enfin, l'exposition du Compartiment aux indices de volatilité est limitée à **10%** de son actif net. Ces expositions seront réalisées via des investissements dans des titres en direct, via des investissements dans des OPC (y compris des ETF et des OPC mettant en œuvre des stratégies de gestion alternative) ou via des dérivés ou des titres intégrant des dérivés.

La méthodologie de construction du portefeuille repose sur des règles. Ces règles propriétaires sont dynamiques et sont construites à partir d'un ensemble d'indicateurs fondamentaux (par exemple, la direction des marchés, les anticipations d'inflation, des indicateurs macroéconomiques, l'appétit pour le risque etc.) et techniques (par exemple, les tendances de marché, les points de retournements etc.). Les indicateurs fondamentaux déterminent le niveau global d'exposition désiré (par rapport aux liquidités et aux titres de créances) tandis que les indicateurs techniques déterminent l'allocation d'actif au sein du budget de risque prédéfini. L'exposition aux marchés obligataires est flexible et peut varier de **0% à 100%**. Par conséquent, le Compartiment peut exposer jusqu'à **100%** de son actif net aux marchés monétaires. Le portefeuille est rebalancé au moins une fois par mois.

La société de gestion peut utiliser des **instruments dérivés** au niveau du portefeuille afin de couvrir et / ou d'exposer celui-ci à certains marchés, secteurs ou zones géographiques. Le portefeuille peut également détenir des ETF ayant une double exposition au marché, qu'elle soit "long" ou "short".

La société de gestion prendra des positions en vue de couvrir les parts libellées en devises autres que le dollar des Etats-Unis contre le **risque de change** en utilisant des contrats de change à terme ferme de gré à gré.

La devise de référence du FCP est le Dollar des Etats-Unis et les investissements du Compartiment pourront être libellés dans des devises différentes. La société de gestion pourra couvrir totalement, partiellement ou non le risque de change lié aux investissements du Compartiment en utilisant des contrats de change à terme ferme de gré à gré. L'exposition du Compartiment au risque de change du fait de ses investissements libellés dans des devises différentes que le Dollar des Etats-Unis pourra atteindre jusqu'à 100% de son actif net.

Actifs utilisés :

A) Organismes de Placement Collectif (« OPC »)

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'**OPCVM** de droit français ou étranger (au sens de la Directive européenne 2009/65/EC).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 30% de son actif net en parts ou actions de :

- **Fonds d'Investissement Alternatifs** (au sens de la Directive européenne 2011/61/UE) de droit français ou établis dans d'autres états membres ou non membres de l'Union européenne, sans limites géographiques (« FIA ») ;
- **Fonds d'Investissement** constitués sur le fondement d'un droit étranger, enregistrés dans des pays faisant partie ou non de l'OCDE (« FI ») ;

¹ le momentum est un indicateur qui permet de détecter des tendances à la hausse ou à la baisse pour un instrument financier.

à condition que ces FIA ou IF respectent les 4 critères fixés à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Le Compartiment ne peut pas investir dans des OPC investissant eux-mêmes plus de 10% de leur actif net dans des parts ou actions d'autres OPC (« Fonds de fonds »).

Le Compartiment peut utiliser des fonds indiciels, des fonds cotés ou des Exchange Traded Funds sous réserve que ces véhicules soient constitués sous la forme d'OPCVM, de FIA ou d'IF éligibles.

Le Compartiment peut investir dans des OPC gérés ou conseillés par Olympia Capital Management (y compris dans d'autres compartiment du FCP) ou par toute autre entité affiliée sous réserve que ces OPC soient constitués sous la forme d'OPCVM, de FIA ou d'IF éligibles. Dans ce cas, la fraction concernée de l'actif du Compartiment sera exonérée de frais de gestion pour éviter tout double prélèvement de frais de gestion.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20% de son actif net en parts ou actions émises par un même OPC. Les OPC sous-jacents éligibles en portefeuille pourront être de toute classification.

B) Actions

Le Compartiment peut investir à titre accessoire jusqu'à **10%** de ses actifs dans des actions ou autres titres (y compris des actions préférentielles), donnant accès ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, admis à la négociation sur les marchés réglementés des pays la zone euro et/ou internationaux. Le Compartiment peut être exposé en actions des pays émergents. L'investissement de l'actif net du Compartiment peut concerner les petites, moyennes et grandes capitalisations et il n'y aura aucune limite sectorielle.

C) Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le Compartiment peut investir jusqu'à **100%** de ses actifs dans des obligations à taux fixes, titres de créances négociables, obligations à taux variables et indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou de la communauté européenne et/ou internationaux (y compris les pays émergents) émis aussi bien par des entités publiques que privées ou supranationales sans aucune limite géographique.

La sensibilité globale du Compartiment aux taux d'intérêts pourra varier à l'intérieur de la fourchette [0 ; +12].

La sélection des instruments de crédit repose également sur une analyse interne du risque de crédit et la cession ou l'acquisition d'une ligne ne se fait pas sur le seul critère de la notation des agences de notation. La société de gestion ne dépend pas de manière exclusive et mécanique des notations publiées par les agences mais procède à sa propre analyse.

La **maturité** moyenne des encours obligataires détenus par le Compartiment au travers des OPC ou en direct variera en fonction de l'appréciation portée par la société de gestion sur les conditions économiques et les conditions de marché. Aucune contrainte n'est imposée sur la répartition entre dette privée et publique des titres choisis.

Le Compartiment peut investir jusqu'à **100%** de ses actifs dans des instruments du marché monétaire habituellement négociés sur un marché monétaire, liquides et valorisables à tout moment. Les instruments du marché monétaire dans lesquels investira le Compartiment respecteront les 3 conditions d'éligibilité fixés par l'article R214-10 du code monétaire et financier.

D) Instruments dérivés

Le Compartiment peut recourir à tous les types d'instruments dérivés financiers négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré, dès lors que les dispositions de l'article R 214.15 ou R 214-16 du code monétaire et financier sont respectées.

Dans le but de réaliser son objectif de gestion, le Compartiment peut prendre des positions en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille à tous segments de marché, secteurs d'activité et zones géographiques au travers des sous-jacents suivants : devises, taux, indices pouvant porter sur les marchés de devises et de taux, indices de volatilité.

La couverture ou l'exposition du portefeuille se fait par l'achat ou la vente d'options et/ou de contrats à terme ferme (futures/forward) et/ou de swaps (hors swaps d'échange de performance).

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion du Compartiment conformément à sa politique de «Best Execution / Best Selection» et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Afin de limiter le risque de contrepartie, la société de gestion du Compartiment ne traitera qu'avec des contreparties ayant un rating minimum B1 / B+ (Moody's / Standard and Poors).

Les opérations sur les instruments dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du Compartiment. Par conséquent, le Compartiment pourrait se trouver surexposé aux marchés pour un engagement représentant au maximum 100% de son actif net.

E) Titres intégrant des dérivés

Le Compartiment peut investir dans des obligations convertibles, warrants, credit link notes, EMTN, bons de souscription, certificats indexés et autres titres comparables, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré dès lors que leurs sous-jacents soient eux-mêmes éligibles à l'actif du Compartiment.

En particulier, le Compartiment pourra investir dans des produits indiciels cotés ayant le statut d'obligation, que sont les ETN (Exchange Traded Notes) ayant comme sous-jacent des indices de volatilité.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de **60%** de l'actif net.

F) Dépôts, liquidités, emprunts d'espèces

Le Compartiment peut effectuer des dépôts auprès d'un établissement de crédit français ou étranger en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Les dépôts peuvent représenter en cumul jusqu'à **100%** de l'actif net du Compartiment.

Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire; conformément à l'article L.214-20 § I-6° du Code Monétaire et Financier.

Le Compartiment peut avoir recours, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts d'espèces, notamment en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces emprunts qui pourront être souscrits auprès du dépositaire du FCP pourront amener le Compartiment à consentir au dépositaire des garanties dans le cadre de la législation applicable.

G) Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

H) Couverture du risque de change des classes de parts

La devise de référence du FCP est le dollar des Etats-Unis. Le Compartiment émet des classes de parts en dollar des Etats-Unis (classes « R USD », « AR USD », « AI USD » et « I USD »), des classes de parts en euro (classes « AR EUR » et « AI EUR ») et des classes de parts en franc suisse (classes « AR CHF » et « AI CHF »). Le gérant couvrira systématiquement le risque de change supporté par les classes de parts libellées dans une devise autre que la devise de référence du FCP, étant convenu que cette couverture ne peut être parfaite, et que dans certaines circonstances de marché le gérant pourrait ne pas être en mesure de couvrir ce risque de change à des coûts raisonnables. Un risque de change résiduel pourra donc subsister.

Pour réaliser cette couverture, la société de gestion du FCP effectuera des achats et des ventes à terme de devise avec des contreparties de marché qui seront généralement le dépositaire du FCP ou une entité appartenant au même groupe que le dépositaire du FCP. Afin de limiter le risque de contrepartie, la société de gestion du FCP ne traitera qu'avec des contreparties ayant un rating minimum B1 / B+ (Moody's / Standard and Poors).

I) Gestion des garanties financières

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le Compartiment peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets du Compartiment lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondiale ;
- elle est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- elles respecteront à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en terme de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, corrélation et diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net.
- les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat de haute qualité et en OPCVM monétaires à court terme.

Le rapport annuel détaille le type et le montant des garanties financières reçues.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les principaux risques auxquels s'exposent les investisseurs en souscrivant les parts du Compartiment sont les suivants :

- (1) **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés ainsi que sur le choix des titres. Ces anticipations et ces choix sont à la discrétion des gérants et peuvent être erronés et conduire à une contre-performance. Il existe en outre un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés et/ou les titres les plus performants et que l'objectif de gestion du Compartiment ne soit que partiellement atteint.
- (2) **Risque de perte du capital investi** : le capital initialement investi dans le FCP ne bénéficie d'aucune garantie et peut ne pas être totalement restitué.
- (3) **Risque de taux** : le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative du Compartiment en cas de hausse des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.
- (4) **Risque de crédit** : il représente le risque éventuel de dégradation de la notation de l'émetteur et/ou le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements, ce qui induira une baisse du titre et donc de la valeur liquidative du Compartiment. Ce risque sera d'autant plus important que le Compartiment pourra investir dans des titres présentant un caractère spéculatif.
- (5) **Risque de change** : le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements et ses interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du Compartiment. Pour les parts

libellées dans une devise autre que le dollar des Etats-Unis, le risque de change lié à la variation de la devise par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.

- (6) **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie résulte de tous les contrats financiers de gré à gré conclus avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte pour le Compartiment résultant du fait que la contrepartie à une opération peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le Compartiment peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.
- (7) **Risque de liquidité** : les marchés sur lesquels le Compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter négativement les conditions de prix auxquelles le Compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.
- (8) **Risque pays émergents** : l'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels le Compartiment est exposé, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, ces titres peuvent être moins liquides et plus volatiles que des titres provenant de marchés plus développés. Ces 2 facteurs peuvent impacter négativement la valeur liquidative du Compartiment.
- (9) **Risque de volatilité** : ce risque est lié à la propension d'un actif à varier significativement à la hausse ou à la baisse, soit pour des raisons spécifiques, soit du fait de l'évolution générale des marchés. Plus cet actif a tendance à varier fortement sur une courte durée, plus il est dit volatile et donc plus risqué. La hausse ou la baisse de la volatilité peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. Le Compartiment peut être exposé à ce risque, notamment par le biais de produits dérivés ou de titres intégrant des dérivés ayant pour sous-jacent la volatilité.
- (10) **Risque lié aux titres « High Yield »** : les titres notés « High Yield » (aussi appelés titres à haut rendement ou titres spéculatifs) sont davantage susceptibles de réagir aux événements affectant les risques de marché et de crédit que les titres mieux notés qui réagissent, quant à eux, principalement aux fluctuations du niveau général des taux d'intérêt. Le risque de moins-value résultant d'une défaillance de l'émetteur y est beaucoup plus élevé. Le marché secondaire des titres notés High Yield peut être moins liquide que les marchés des titres mieux notés, ce qui peut avoir un impact négatif sur le prix de certains titres. Ces facteurs sont susceptibles d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment plus importante que si le Compartiment était investi en titres mieux notés.
- (11) **Risque actions** : le Compartiment peut être exposé à titre accessoire à un risque de baisse des actions ou des OPC actions détenus en portefeuille ; les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net du Compartiment pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment ; en outre sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment peut donc baisser rapidement et fortement.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Le Compartiment est destiné à tous les souscripteurs.

Ce Compartiment s'adresse à un investisseur qui souhaite diversifier son patrimoine via une exposition flexible aux marchés internationaux d'obligations et d'autres titres de créance.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de vos besoins d'argent actuels et futurs, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment ou d'instruments financiers exposés à des stratégies comparables.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec ses conseillers financiers et juridiques habituels. La durée minimum de placement recommandée est de 36 mois.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation du résultat net : capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés)

Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés : capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés).

FREQUENCE DE DISTRIBUTION

Non applicable.

CARACTERISTIQUES DES PARTS

Les parts «AR EUR » et « AI EUR» sont libellées en Euro. Les parts «R USD », « AR USD », « AI USD » et « I USD » sont libellés en dollar des Etats-Unis. Les parts « AR CHF » et « AI CHF » sont libellés en francs suisses.

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

Les ordres de souscription et de rachat de parts du Compartiment sont reçus et centralisés auprès de :

CACEIS BANK
1-3, place Valhubert
75206 PARIS cedex 13

au plus tard à 12 heures (heure de Paris) chaque jour ouvré (J) pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (l'ordre étant passé à cours inconnu) calculée à J+1 ouvré sur la base des derniers cours de clôture connus et disponibles du jour de la centralisation des demandes (J). Le règlement des souscriptions est effectué en J+2 ouvré. Le règlement des rachats est effectué en J+3 ouvré.

La valeur liquidative du Compartiment est établie de façon quotidienne selon les modalités suivantes :

- ✓ Chaque jour ouvré est une date de valorisation.
- ✓ Les éléments composant l'actif du Compartiment sont valorisés à cette date.
- ✓ Le calcul et la publication de la valeur liquidative du Compartiment sont effectués dans un délai maximum de 1 jour ouvré suivant la date de valorisation.

Est considéré comme jour ouvré tout jour qui n'est pas un jour férié au sens du Code du travail français, ni un samedi ni un dimanche, ni un jour de fermeture de la Bourse de Paris.

La valeur liquidative sera publiée sur le site Internet www.olympiacapitalmanagement.com ainsi que dans les locaux du dépositaire et de la société de gestion.

Pour les parts « I USD », le montant minimum de la première souscription est de 2.000.000 USD (ou l'équivalent en EUR/CHF). Pour les parts « AI USD », « AI CHF » et « AI EUR », le montant minimum de la première souscription est de 250.000 USD (ou l'équivalent en EUR/CHF). Pour les autres classes de parts, le montant minimum de la première souscription dans le FCP est de 10.000 USD (ou l'équivalent en EUR/CHF).

Diffusion du prospectus et offre de parts du Compartiment

La diffusion de ce prospectus complet, et l'offre ou l'achat des parts du Compartiment peuvent être assujettis à des restrictions dans certains pays. Ce prospectus complet ne constitue ni une offre ni un démarchage sur l'initiative de quiconque, dans tout pays dans lequel cette offre ou ce démarchage serait illégal, ou dans lequel la personne formulant cette offre ou accomplissant ce démarchage ne remplirait pas les conditions requises pour ce faire ou à destination de toute personne à laquelle il serait illégal de formuler cette offre ou qu'il serait illégal de démarcher. Les parts du Compartiment n'ont pas été et ne seront pas offertes ou vendues aux Etats-Unis pour le compte ou au profit d'un citoyen ou résident des Etats-Unis.

Aucune autre personne que celles citées dans ce prospectus complet n'est autorisée à fournir des informations sur le Compartiment. Les souscripteurs potentiels de parts du Compartiment doivent s'informer des exigences légales applicables à cette demande de souscription, et prendre des renseignements sur la réglementation du contrôle des changes, et le régime fiscal respectivement applicables dans le pays dont ils sont ressortissants ou résidents, ou dans lequel ils ont leur domicile.

FRAIS ET COMMISSIONS

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises au Compartiment reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au Compartiment	Valeur liquidative × nombre de parts	3 % TTC maximum
Commission de souscription acquise au Compartiment	Valeur liquidative × nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au Compartiment	Valeur liquidative × nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au Compartiment	Valeur liquidative × nombre de parts	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion

Les «frais de gestion» et les «frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille» (la somme des deux pouvant aussi être dénommée «frais de fonctionnement et de gestion») couvrent tous les frais facturés directement au Compartiment à l'exception des frais de transaction et de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage) et la commission de mouvement perçue par le dépositaire.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au FCP		Assiette	Taux barème	
			parts « AR EUR », « AR CHF », « AR USD » et « R USD »	parts « AI EUR », « AI CHF », « AI USD » et « I USD »
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (distribution, CAC, dépositaire, gestion comptable etc.)	Actif net	1.80% TTC par an maximum	1.20% TTC par an maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion supportés par les OPC sous-jacents)	Actif net	Commissions de souscription et de rachat acquises au Compartiment : 3% TTC maximum Frais de gestion fixes : 3% TTC maximum Frais de gestion variables : 30% TTC maximum	
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Société de gestion : néant dépositaire par opération de souscription / rachat dans un OPCVM / FIA / fonds d'investissement : de 6 euros TTC à 150 euros TTC dépositaire par opération d'achat/vente de titres « en direct » ou d'ETF : de 8 euros TTC à 50 euros TTC	

4	Commission de surperformance	Actif net	La commission de surperformance est égale à 10% de la performance annuelle nette de frais du Compartiment au-delà de l'indice United States SOFR (Secured Overnight Financing Rate) Compounded augmenté de 2%.
---	------------------------------	-----------	--

Seuls :

- les contributions dues pour la gestion du FCP en application du d) du 3° du II de l'Article L 621-5-3 du Code Monétaire et Financier, et
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents, et
- les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit

peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus.

Modalité de calcul de la commission de surperformance

Cette commission sera prélevée annuellement sur base de la performance arrêtée au dernier jour de valorisation du mois de décembre de chaque année par rapport au dernier jour de valorisation du mois de décembre de l'année précédente (ci-après la «Période»), la première Période clôturant le 31 décembre 2015. La performance du Compartiment sur la Période est calculée après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance selon les modalités suivantes :

- dès lors que la performance du Compartiment dépasse la performance de l'indice United States SOFR (Secured Overnight Financing Rate) Compounded augmenté de 2%, après imputation des frais de gestion fixes, une provision au taux de 10% TTC sera appliquée sur cette surperformance,
- les frais de gestion variables ne seront perçus que si sur la Période, la performance du Compartiment est supérieure à la performance de l'indice United States SOFR (Secured Overnight Financing Rate) Compounded augmenté de 2%.
Des frais de gestion variables sont perçus si la performance du Compartiment dépasse celle de son indice de référence mais enregistre une performance négative dans l'ensemble,
- les frais de gestion variables font l'objet d'une provision à chaque calcul de la valeur liquidative :
 - si au cours de la Période, la performance du Compartiment devient inférieure à la performance l'indice United States SOFR (Secured Overnight Financing Rate) Compounded augmenté de 2% d'un calcul de valeur liquidative à l'autre, cette provision pour frais de gestion variables est réajustée par le biais d'une reprise de provisions à concurrence des dotations précédemment effectuées dans la Période,
 - toute sous performance du Compartiment par rapport à son indice de référence au cours de la Période est compensée au cours de la Période suivante avant la reprise du calcul de la commission de surperformance.
A cette fin, la durée de la période de rattrapage est fixée à cinq ans. Si au cours de la période de rattrapage une nouvelle sous performance venait à être constatée, celle-ci ouvrirait une nouvelle période de rattrapage de 5 ans. Enfin, si la sous performance n'a pas été rattrapée au bout de 5 ans, elle n'est plus prise en compte pour l'exercice de la 6ème année.
 - l'actif pris en référence pour la première Période est l'actif d'origine,
 - l'actif pris en référence pour les Périodes suivantes est l'actif de la clôture de la Période précédente,
 - en cas de rachat de parts, s'il existe une provision pour frais de gestion variables, la quote-part de frais variables proportionnelle aux parts remboursées est définitivement acquise à la société de gestion.

Exemple

Période de référence	Ecart de performance vs Indice	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission (10 % de la performance annuelle nette de frais au-delà de l'indice United States SOFR (Secured Overnight Financing Rate) Compounded augmenté de 2%)
Année 1	5%	0%	Oui
Année 2	0%	0%	Non
Année 3	-5%	-5%	Non
Année 4	3%	-2%	Non
Année 5	2%	0%	Non
Année 6	5%	0%	Oui
Année 7	5%	0%	Oui
Année 8	-10%	-10%	Non
Année 9	2%	-8%	Non
Année 10	2%	-6%	Non
Année 11	2%	-4%	Non
Année 12	0%	0%*	Non

*La sous performance à compenser en année 12 est remise à 0% et non à -4% compte tenu de l'application de la période de rattrapage de 5 années à compter de l'année 8.

RISQUE GLOBAL

La méthode retenue par le Compartiment pour déterminer le risque global est celle de la VaR (Value at Risk) absolue, sur un historique d'au moins un an avec un seuil de confiance à 99% sur 20 jours.

Le niveau anticipé d'effet de levier maximum est de 2.

REGLEMENT DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT GEMS OLYMPIA UCITS FUND

TITRE 1 - ACTIFS ET PARTS

Article 1 - Parts de copropriété

Les droits des copropriétaires sont exprimés en parts, chaque part correspondant à une même fraction de l'actif du compartiment. Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du FCP proportionnel au nombre de parts possédées.

La durée du FCP est de 99 ans à compter de sa date de lancement sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au présent règlement.

Chaque compartiment émet des parts en représentation des actifs du FCP qui lui sont attribués. Dans ce cas, les dispositions du présent règlement applicables aux parts de FCP sont applicables aux parts émises en représentation des actifs du compartiment.

Les caractéristiques des différentes catégories de parts et leurs conditions d'accès sont précisées dans le prospectus du FCP.

Les différentes catégories de parts pourront :

- Bénéficier de régimes différents de distribution des revenus ;
- Être libellés en devises différentes ;
- Supporter des frais de gestion différents ;
- Supporter des commissions de souscriptions et de rachats différentes ;
- Avoir une valeur nominale différente
- Être assorties d'une couverture de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts de l'OPCVM ;
- Être réservées à un ou plusieurs réseaux de commercialisation.

Les parts pourront être regroupées ou divisées.

Les parts pourront être fractionnées, sur décision du Directeur Général ou du Directeur Général Délégué de la société de gestion en dixièmes, centièmes, millièmes dénommées fractions de parts.

Les dispositions du règlement régissant l'émission et le rachat des parts sont applicables aux fractions de parts dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de la part qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions du présent règlement relatives aux parts s'appliquent aux fractions de parts sans qu'il soit nécessaire de la spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement. Enfin le Conseil d'Administration de la société de gestion peut décider de procéder à la division des parts par la création des parts nouvelles qui sont attribuées aux porteurs en échange des parts anciennes.

Article 2 - Montant minimal de l'actif

Il ne peut être procédé au rachat des parts si l'actif d'un compartiment devient inférieur à 300.000 Euros ; lorsque l'actif demeure pendant trente jours inférieur à ce montant, la société de gestion prend les dispositions nécessaires pour procéder à la liquidation de l'OPCVM concerné, ou à l'une des opérations mentionnées à l'article 411-16 du RGAMF (mutation de l'OPCVM).

Article 3 - Emission et rachat des parts

Les parts sont émises à tout moment à la demande des porteurs sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus.

Le prix d'émission peut-être augmenté d'une commission de souscription, le prix de rachat peut-être diminué d'une commission de rachat, dont les taux et l'affectation figurent dans le prospectus.

Les parts du FCP peuvent faire l'objet d'une admission à la cote selon la réglementation en vigueur.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour du calcul de la valeur liquidative. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport d'instruments financiers. La société de gestion a le droit de refuser les valeurs proposées et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours à partir de leur dépôt pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les valeurs apportées sont évaluées selon les règles fixées à l'article 4 et la souscription est réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les rachats sont effectués exclusivement en numéraire, sauf en cas de liquidation du FCP lorsque les porteurs de parts ont signifié leur accord pour être remboursés en titres. Ils sont réglés par le teneur de compte émetteur dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation de la part.

Toutefois, si, en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le FCP, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder 30 jours.

Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilé à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus.

En application de l'article L. 214-8-7 du code monétaire et financier, le rachat par le FCP de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Lorsque l'actif net d'un compartiment est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué sur le compartiment concerné.

Des conditions de souscription minimale, selon les modalités prévues dans le prospectus, sont possibles.

Article 4 - Calcul de la valeur liquidative

Le calcul de la valeur liquidative des parts est effectué en tenant compte des règles d'évaluation figurant dans le prospectus.

Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif des OPCVM ; ils sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative.

TITRE 2 - FONCTIONNEMENT DU FCP

Article 5 - La société de gestion

La gestion du FCP est assurée par la société de gestion conformément à l'orientation définie pour le FCP.

La société de gestion agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le FCP.

Article 5bis - Règles de fonctionnement

Les instruments et dépôts éligibles à l'actif du FCP ainsi que les règles d'investissement sont décrits dans le prospectus.

Article 6 - Le dépositaire

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la société de gestion.

Le dépositaire doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la société de gestion de portefeuille. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il informe l'Autorité des Marchés Financiers.

Article 7 - Le commissaire aux comptes

Un commissaire aux comptes est désigné pour six exercices, après accord de l'Autorité des Marchés Financiers, par le conseil d'administration de la société de gestion. Il certifie la régularité et la sincérité des comptes. Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Le commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des Marchés Financiers tout fait ou toute décision concernant le FCP dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature :

- 1° à constituer une violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables au FCP et susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;
- 2° à porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation,
- 3° à entraîner l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes. Il apprécie tout apport en nature sous sa responsabilité. Il contrôle la composition de l'actif et des autres éléments avant publication.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le conseil d'administration de la société de gestion au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.

Il atteste les situations servant de base à la distribution d'acomptes.

Ses honoraires sont compris dans les frais de gestion.

Article 8 - Les comptes et le rapport de gestion

A la clôture de chaque exercice, la société de gestion établit les documents de synthèse et établit un rapport sur la gestion relatif à chaque compartiment pendant l'exercice écoulé.

La société de gestion établit, au minimum de façon semestrielle et sous contrôle du dépositaire l'inventaire des actifs du FCP.

La société de gestion tient ces documents à la disposition des porteurs de parts dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice et les informe du montant des revenus auxquels ils ont droit : ces documents sont soit transmis par courrier à la demande expresse des porteurs de parts, soit mis à leur disposition à la société de gestion.

TITRE 3 - MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Article 9 – Modalités d'affectation des sommes distribuables

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du FCP majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont égales :

- 1) au résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.
- 2) aux plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi. Le FCP a pour vocation de capitaliser ses revenus et non de les distribuer, sauf événements exceptionnels ou lorsque que la loi ou la réglementation l'exige.

TITRE 4 - FUSION - SCISSION - DISSOLUTION - LIQUIDATION

Article 10 - Fusion - Scission

La société de gestion peut soit faire apport, en totalité ou en partie, des actifs compris dans le FCP à un autre OPCVM, soit scinder le FCP en deux ou plusieurs autres fonds communs de placement.

Ces opérations de fusion ou de scission ne peuvent être réalisées qu'après que les porteurs en ont été avisés. Elles donnent lieu à la délivrance d'une nouvelle attestation précisant le nombre de parts détenues par chaque porteur.

Les dispositions du présent article s'appliquent à chaque compartiment.

Article 11 - Dissolution - Prorogation

Si les actifs du compartiment demeurent inférieurs, pendant trente jours, au montant fixé à l'Article 2 ci-dessus, la société de gestion en informe l'Autorité des Marchés Financiers et procède, sauf opération de fusion avec un autre fonds commun de placement, à la dissolution du compartiment.

La société de gestion peut dissoudre par anticipation le compartiment ; elle informe les porteurs de parts de sa décision et à partir de cette date les demandes de souscription ou de rachat ne sont plus acceptées.

La société de gestion procède également à la dissolution du compartiment en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du dépositaire, lorsque aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du FCP, si celle-ci n'a pas été prorogée.

La société de gestion informe l'Autorité des Marchés Financiers par courrier de la date et de la procédure de dissolution retenue. Ensuite, elle adresse à l'Autorité des Marchés Financiers le rapport du commissaire aux comptes.

La prorogation du FCP peut être décidée par la société de gestion en accord avec le dépositaire. Sa décision doit être prise au moins 3 mois avant l'expiration de la durée prévue pour le FCP et portée à la connaissance des porteurs de parts et de l'Autorité des Marchés Financiers.

Article 12 - Liquidation

En cas de dissolution du FCP, la société de gestion ou le liquidateur désigné assume les fonctions de liquidateur ; à défaut, le liquidateur est désigné en justice à la demande de toute personne intéressée. Ils sont investis à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs, payer les créanciers éventuels et répartir le solde disponible entre les porteurs de parts en numéraire ou en valeurs.

Le commissaire aux comptes et le dépositaire continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à la fin des opérations de liquidation.

TITRE 5 - CONTESTATION

Article 13 - Compétence - Election de domicile

Toutes contestations relatives au FCP qui peuvent s'élever pendant la durée de fonctionnement de celui-ci, ou lors de sa liquidation, soit entre les porteurs de parts, soit entre ceux-ci et la société de gestion ou le dépositaire, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.